

Communication financière

Sommaire

2023

1-	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE.....	page 2
	<i>L'environnement économique 2023.....</i>	<i>page 4</i>
	<i>Activité et résultats de CIC Lyonnaise de Banque.....</i>	<i>page 6</i>
	<i>Gestion des risques</i>	<i>page 11</i>
	<i>Perspectives 2024.....</i>	<i>page 22</i>
	<i>Vie Sociale.....</i>	<i>page 23</i>
2-	ETATS FINANCIERS 2023.....	page 36
	<i>Bilan.....</i>	<i>page 37</i>
	<i>Compte de résultat.....</i>	<i>page 39</i>
	<i>Annexes.....</i>	<i>page 40</i>
3-	RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	page 65
	<i>Rapport général sur les comptes annuels</i>	<i>page 66</i>
	<i>Rapport spécial sur les conventions réglementées</i>	<i>page 71</i>

**CIC LYONNAISE DE BANQUE
RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE
30 avril 2024**

- 1 **L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE 2023**

- 2 **ACTIVITE ET RESULTATS DE CIC LYONNAISE DE BANQUE**
 - 2.1 Les faits marquants de l'exercice
 - 2.2 Activité de CIC Lyonnaise de Banque
 - 2.3 Résultat social

- 3 **GESTION DES RISQUES**
 - 3.1 Risques de crédit
 - 3.2 Risques de gestion de bilan
 - 3.3 Risques opérationnels

- 4 **PERSPECTIVES 2024**

- 5 **VIE SOCIALE**
 - 5.1 Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière
 - 5.2 Consultation de l'Assemblée Générale sur l'enveloppe globale des rémunérations
 - 5.3 Résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale
 - 5.4 Stocks-Options - Attribution d'actions gratuites
 - 5.5 Actionnariat des salariés de la société
 - 5.6 Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients
 - 5.7 Résultat des cinq derniers exercices
 - 5.8 Dépenses non déductibles fiscalement
 - 5.9 Rapport de Conseil d'administration sur les délégations en matière d'augmentation de capital
 - 5.10 Actionnariat
 - 5.11 Conseil d'administration

1. L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE 2023

2023 : la mise en place de la désinflation

L'année 2023 a été marquée par la mise en place du mouvement désinflationniste mondial, longtemps attendu pour permettre aux banques centrales occidentales d'arrêter leur cycle de remontée des taux directeurs. Malgré le maintien de risques géopolitiques sensibles (poursuite du conflit en Ukraine, tensions au Moyen-Orient et attaques en mer Rouge), les

prix des matières premières se sont globalement stabilisés après une année 2022 marquée par l'envolée des cours. Si la désinflation a démarré lentement au premier semestre, elle s'est ensuite durablement installée des deux côtés de l'Atlantique, permettant aux banques centrales de mettre en pause leur politique monétaire à la fin de l'été et de maintenir les taux directeurs inchangés depuis. Après avoir atteint des plus hauts historiques depuis 2010, les taux souverains ont finalement rechuté fortement à l'automne lorsque les investisseurs financiers se sont rassurés sur la capacité des banques centrales occidentales à lutter efficacement contre l'inflation. L'Europe a continué de souffrir du ralentissement de la demande mondiale, du niveau toujours élevé de l'inflation ou encore de la réduction du soutien budgétaire. Elle a également été affectée par le durcissement des conditions financières de la Banque centrale européenne (BCE) mais aussi par les fragilités de l'industrie allemande induites par la crise énergétique. Au contraire, la croissance américaine s'est montrée plus résiliente, soutenue par les mesures de soutien budgétaire et l'utilisation par les ménages du stock d'épargne disponible. Enfin, en Chine, le rebond de la croissance est resté modeste et a déçu, en dépit des mesures de soutien budgétaire et monétaire annoncées par les autorités.

En **zone euro**, la persistance des pressions inflationnistes a inquiété les investisseurs financiers et la BCE sur la première partie de l'année. La résilience de l'inflation sous-jacente et les hausses de salaires ont contraint la BCE à continuer de remonter les taux directeurs et ce, malgré les craintes des investisseurs relatives à l'instabilité financière américaine. Néanmoins, le ralentissement de l'inflation s'est accéléré sur la deuxième partie de l'année passant de +8,6 % en janvier en glissement annuel à +2,4 % en novembre, et de +5,3 % à +3,6 % pour la sous-jacente. La zone euro a connu une croissance atone cette année, de -0,1 % en rythme séquentiel au T3-2023, et de +0,1 % au T2 et au T1. Ceci n'a cependant pas empêché l'optimisme de porter les marchés d'actions un cran plus haut, à +12 % pour le Stoxx Europe 600. La dégradation des indicateurs économiques s'est davantage matérialisée au deuxième semestre, notamment sur les indices d'activité PMI, même si certains indicateurs de confiance ont arrêté de se dégrader en fin d'année. Dans ce contexte, la BCE a pu laisser ses taux directeurs inchangés depuis sa réunion d'octobre, après dix hausses consécutives de 450 pb ramenant à 4 % le taux de rémunération des dépôts. En parallèle, l'institution a accéléré la baisse de la taille de son bilan *via* le non-réinvestissement des titres acquis dans le cadre du programme d'achats d'actifs historique (APP) et le remboursement des opérations de prêts à long terme des banques (TLTRO). Les taux souverains européens ont donc connu une année 2023 à deux visages. Après une hausse significative lors de la phase de resserrement monétaire, ils ont finalement pu amorcer leur rechute à l'automne à la suite de la pause de la BCE, un mouvement entretenu par les attentes des investisseurs financiers concernant l'assouplissement monétaire à venir en 2024. Cela a finalement profité au resserrement des écarts (*spreads*) de taux entre les pays cœurs et les pays dits périphériques de la zone euro. L'euro s'est apprécié en 2023 face au dollar terminant en hausse de près de +4 %, à 1 € = 1,10 \$. À l'échelle européenne, les États membres se sont finalement accordés sur une réforme des règles budgétaires. Cette réforme maintient le seuil de déficit public à 3 % du PIB et celui de dette publique à 60 % du PIB tout en octroyant davantage de flexibilité aux États pour réduire leur endettement, notamment *via* l'introduction d'une période d'ajustement pouvant être allongée en cas d'investissements structurels dans la transition écologique, la défense ou le numérique. Enfin, l'année a été ponctuée par des événements politiques tels que l'arrivée en tête aux élections législatives des Pays-Bas du parti

d'extrême-droite eurosceptique et le maintien en Espagne du socialiste P. Sanchez au poste de Premier ministre.

En **France**, l'inflation a poursuivi son repli en 2023 à +3,7 % sur un an en décembre en glissement annuel vs +6 % en janvier, à l'image du reste de la zone euro, mais le resserrement monétaire et le contexte inflationniste ont affecté l'activité. Le PIB s'est en effet contracté au troisième trimestre à -0,1 % en rythme séquentiel par rapport au trimestre précédent. Les signes d'affaiblissement de la conjoncture française se sont multipliés en fin d'année (indices d'activité PMI toujours en territoire de contraction). Au cours du premier semestre, l'agence de notation *Fitch* a dégradé la notation souveraine de la France de AA à AA- en raison de réserves relatives à la trajectoire des finances publiques et du contexte social qui a suivi la promulgation de la réforme des retraites. Enfin, le gouvernement a présenté son projet de loi de finances pour 2024, lequel prévoit un déficit de 4,4 % du PIB en 2024 vs 4,9 % estimé en 2023, qui nécessitera l'émission de 285 milliards d'euros de

cette à moyen et long terme. Pour sa part, le CAC 40 a légèrement surperformé son pair paneuropéen avec une progression de +16,5 % sur l'année.

Aux **États-Unis**, la persistance de l'inflation a poussé la banque centrale américaine (Fed) à continuer de relever les taux directeurs jusqu'en juillet, portant la bande de fluctuation à 5%-5,25%. Le mouvement désinflationniste s'est toutefois matérialisé plus rapidement qu'en zone euro permettant à la Fed de laisser ses taux inchangés depuis la réunion de septembre. En parallèle, la croissance américaine n'a cessé de surprendre par sa résilience, avec un rebond du PIB à +4,9 % en rythme séquentiel annualisé au T3, en particulier dans les services portés par la demande des ménages. Le marché de l'emploi a également été un facteur de soutien en ne se normalisant que très graduellement. Cela n'a permis qu'un ralentissement seulement progressif des salaires, toujours proches de +4% en rythme annuel en fin d'année. Tout comme en Europe, les taux souverains américains ont connu une forte appréciation jusqu'à l'automne, en particulier pour les échéances de long terme (taux à dix ans passant le seuil des 5 % en octobre dernier). Puis les taux ont amorcé un repli généralisé et rapide à partir de mi-octobre sur fond d'anticipations de nombreuses baisses des taux directeurs par la Fed en 2024 grâce au ralentissement de l'inflation. Cette décline des taux a propulsé les indices actions américains vers de nouveaux sommets historiques (+25 % pour le S&P 500). Cela a également contribué à la dépréciation du dollar face aux principales devises sur la fin de l'année. Soulignons que l'année a été mouvementée aux États-Unis en raison : 1/ des craintes sur le système bancaire à la suite des faillites de certaines banques régionales au premier semestre puis 2/ d'une remontée notable au cours de l'été des taux souverains en partie dans le sillage de craintes quant à la trajectoire des finances fédérales américaines. Un accord sur le relèvement du plafond de la dette et des coupes budgétaires a finalement été acté.

En **Chine**, la faiblesse conjuguée de l'inflation, passée en territoire négatif, et de la croissance dont la reprise post- pandémie a déçu par son ampleur, a conduit les autorités à maintenir leur soutien budgétaire et monétaire pour atteindre l'objectif de croissance de 5 %. Les fragilités structurelles ont toutefois continué de peser et de limiter l'ampleur du rebond, à l'instar de la crise du secteur immobilier et du niveau très élevé d'endettement public et privé. Si les tensions géopolitiques avec les EU se sont amplifiées sur la première partie de l'année - enjeux autour de Taïwan et soupçons d'espionnage -, la rencontre en novembre des dirigeants Xi Jinping et Joe Biden pour la première fois depuis un an a marqué une stabilisation de la relation bilatérale.

2. ACTIVITE ET RESULTATS DE CIC LYONNAISE DE BANQUE

2.1. Les faits marquants de l'exercice

En dépit d'un contexte social difficile avec des taux et un niveau d'inflation encore élevés, des incertitudes toujours présentes sur la croissance économique et sur la situation géopolitique du monde, CIC Lyonnaise de Banque a confirmé en 2023, la résistance de son modèle de développement diversifié et ancré dans ses territoires.

L'exercice 2023 a été marqué par la poursuite de la réorganisation du réseau d'agences et par le lancement, le 20 décembre 2023, du nouveau Plan stratégique Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui a été l'occasion de réunir, à Lyon, l'ensemble des 3000 collaborateurs de la banque.

L'exercice a été marqué de la manière suivante :

Sur le plan de l'activité

- Progression du portefeuille de clients de 0,8% et stabilité de la conquête par rapport à l'année précédente.
- Recul de la production de crédits échancés de -22,3% malgré une bonne performance des crédits consommation.
- Croissance de l'encours de crédits de 3,2% en regard d'une forte baisse des Prêts Garantis par l'Etat (-28,7%).
- Hausse de la collecte d'épargne sur tous les marchés (2,9 MM€ vs 0,4 MM€ en 2022). L'encours de ressources bancaires progresse de 6,1%.
- Bonne tenue des activités de services notamment dans les assurances, la banque à distance, les cartes bancaires et la monétique. Activité importante dans l'assistance et le conseil à la clientèle.

Sur le plan organisationnel

- Arrivée d'un nouveau Directeur Général, en septembre, auparavant Directeur Général de CIC Sud-Ouest.
- Premier séminaire d'intégration des nouveaux embauchés en octobre 2023.
- Adaptation du réseau d'agences à l'évolution du marché et à son environnement avec la fermeture de 8 points de vente et la transformation de 9 autres en bureau ou agence conseil.
- Inauguration des deux premières agences collaboratives (Montélimar et Alès) en novembre
- Présentation à Lyon, en décembre, du nouveau plan stratégique 2024-2027 « Ensemble, Performant, Solidaire » aux 3 200 collaborateurs de la banque.

Sur le plan financier

- Baisse du ratio des crédits sur dépôts de 3,4 points à 111,0% (comprenant 75% des financements externes de la banque).
- Baisse de la marge d'intermédiation dans un contexte de forte remontée des taux et une concurrence accrue entre les banques sur la collecte de dépôts clientèle.
- Progression des commissions portées par une bonne tenue de l'activité.
- Un coefficient d'exploitation à 56,0% marqué par une progression des revenus de +0,9% et des frais généraux (+10,3%).

6

- Une rentabilité nette en baisse de 24,9% à 220 millions d'euros marquée par une forte progression du coût du risque.
- Une contribution aux résultats consolidés du Groupe de 249,2 millions d'euros contre 347,4 millions d'euros en 2021 (-28,3%).

2.2. Activité de CIC Lyonnaise de Banque

L'activité de CIC Lyonnaise de Banque repose sur 384 points de vente localisés dans le grand quart sud-est de la France, regroupés en agences « Grand Public » (particuliers et professionnels), agences « Entreprises » (Grandes Entreprises et Entreprises) et agences « Banque Privée ».

L'activité commerciale se caractérise par la poursuite de la croissance du portefeuille de clients, par le maintien d'une activité de crédits significative malgré une nette baisse de la production de crédits et par une hausse des ressources bancaires.

La conquête de clients est restée stable sur l'année (+0,1%) avec 79 491 entrées en relation, le nombre total de clients progressant de 0,8% dont 1,1% chez les particuliers, 2,6% chez les professionnels et de 4,7% chez les entreprises. L'attrition est en légère baisse à 5,8% contre 6,1% en 2022.

Marqueur de l'intensité de la relation clientèle, l'indicateur d'activité du fonds de commerce progresse de 1,10 points sur les particuliers (66,1%), de 0,5 point sur les professionnels (53,3%) et de -0,3 point sur l'entreprise (52,1%).

Le taux de clients détenant une carte bancaire s'améliore de 0,9 point (76,6%) et le taux de clients détenteurs d'un contrat personnel de 1,0 point (47,2%). 10,3% des clients ont au moins un contrat téléphonie et le nombre de contrats banque à distance avec abonnement s'est également accru de 2 points avec 81 clients équipés sur 100.

L'activité assurance de biens et personnes a poursuivi sa croissance avec une hausse de 3,6% du nombre de contrats sur l'année comme pour l'assurance emprunteurs (+1,3%).

La collecte nette d'épargne bancaire s'établit à 2,9 milliards d'euros contre 0,4 milliard en 2022. L'encours d'épargne bilanciel progresse de 6,1%.

Après avoir atteint un pic à 20,9% en début d'année 2021 en raison de la chute de consommation pendant les confinements, le taux d'épargne des ménages en France (source Banque de France), s'est rapproché de son niveau d'avant Covid (14,7% au T4 2019) avant de se stabiliser autour de 17,7% au T2 2023.

Parallèlement, la fin de la politique accommodante de la BCE, mi 2022 (fin TLTRO), a provoqué une remontée des taux d'intérêts et exacerbé la concurrence entre les banques dans la recherche de ressources de remplacement.

Ainsi, l'encours de dépôts clientèle de la banque a fortement augmenté cette année en s'orientant vers l'épargne comptable rémunérée au détriment des comptes à vue : les comptes à terme ont progressé de 6,4 milliards d'euros (+140%) alors que les comptes à vue ont baissé de 3,5 milliards d'euros (-15,8%) comme les livrets de 0,5 milliard d'euros (-5,5%) et l'Epargne logement de 0,2 milliards d'euros (-9,2%).

L'épargne financière progresse de 10,4%.

Cette hausse s'explique notamment par l'encours de titres clientèle (+25,5%) après une baisse de 8,3% en 2022.

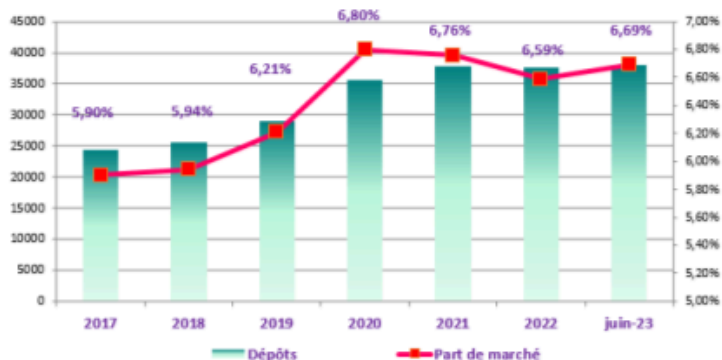
La collecte d'assurance vie est en recul : -59 millions d'euros vs +41 millions d'euros l'an dernier. Les capitaux sont en progression de 1,8%. Les placements en fonds Euro représentent 15,0% du total et les fonds Multi-supports 85,0% contre respectivement 16,1% et 83,9% en 2022.

7

Les OPCVM (dont le groupe est promoteur ou distributeur) sont en hausse de 88,6% à 2 373 millions d'euros essentiellement en OPCVM monétaires (+456%). Les produits en euros représentent 61,7% de l'encours vs 20,9% en 2022.

L'épargne salariale progresse de 19,0%. La collecte progresse de 13,6% en passant de 81 millions d'euros à 92 millions d'euros.

La part de marché sur les dépôts comptables est en progression pour atteindre 6,69% au 30 juin 2023 (+0,10% sur le semestre).



La banque a également continué d'accompagner ses clients dans leurs projets de financement en débloquant près de 7,3 Milliards d'euros de crédits : -22,3% après +19,7% en 2022.

La production de crédits immobiliers s'est infléchi de 17,4% à 3,5 milliards d'euros après les niveaux historiques de 2021 et 2022. Les taux élevés tout au long de l'année et le manque de bien sur le marché ont provoqué un net recul de la demande et du coup une baisse de l'octroi de crédits. 52% des financements ont porté sur l'achat de résidences principales (47% en 2022) et 22,4% sur des opérations locatives (25% en 2022). La part des rachats de crédits a nettement baissé pour ne représenter que 0,3% des déblocages contre 2,7% en 2022 et 4,6% en 2021. L'encours de crédits habitat a progressé de 5,4%. Les remboursements anticipés de l'année représentent 4,0% des encours contre 5,0% en 2022. L'encours de crédits habitat progresse de 5,4%.

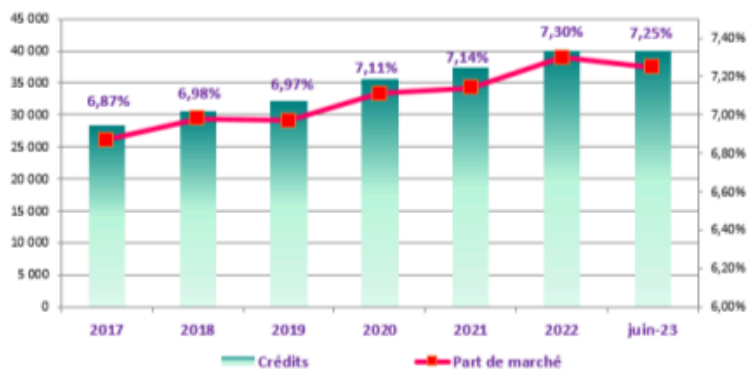
Les déblocages de crédits à la consommation sont stables à -0,3% contre +9,8% en 2022; l'encours en fin d'année progresse de 7,4%.

Les financements d'investissements à caractère professionnel sont en baisse à 3,1 milliards d'euros soit -30,0% et -25,1% en prenant en compte les financements en crédit-bail portés par les filiales spécialisées du Groupe. L'encours fin d'année progresse de 2,9%.

La baisse des crédits court terme (-11,6%) à 4,8 milliards d'euros est amplifiée par la baisse des encours PGE à 1,5 milliards d'euros (-28,7%). Hors PGE (crédits de fonctionnement et débiteurs) les encours reculent de 0,6%.

Au total, les encours de crédits progressent de 3,2% sur l'année soit stabilité sur le marché des entreprises, +4,2% chez les professionnels, +6,1% chez les agriculteurs et +3,1% sur le marché des particuliers.

La part de marché de la banque sur les crédits se stabilise en 2023 :



2.3 Résultat social de CIC Lyonnaise de Banque

Le produit net bancaire : 961,9 millions d'euros soit +0,9%.

Le produit net d'intérêts recule de 1,4%. Le rendement moyen du portefeuille de crédits gagne 57 cts dans l'année alors que la hausse était de 5 cts en 2022. Le coût des ressources clientèle progresse pour sa part de 94 cts contre +13 cts en 2022 (arbitrage de la clientèle vers une épargne rémunérée en Comptes à terme (+240 cts) et en livrets (+133 cts)).

Les ressources empruntées sur les marchés par l'intermédiaire de la BFCM, centrale de refinancement du Groupe, ont également subi la hausse des taux. La solidité du Crédit Mutuel Alliance Fédérale et la réduction de la dépendance aux marchés qu'apporte le coefficient d'engagement ont cependant permis de la contenir, en partie. Le respect des normes prudentielles de liquidité nécessite d'avoir en permanence un montant significatif de dépôts à la BCE.

en raison de la moindre rémunération des OPC (monétaires) et les commissions de placement.

Les commissions d'assurances progressent de 2,3% portées par l'assurances de risques (+2,6%), l'assurance emprunteur (+5,5%) et l'assurance vie (-0,3%).

Les dividendes perçus sur titres de participations et filiales s'élèvent à 1,5 millions d'euros (2,1 millions d'euros en 2022).

Les frais de fonctionnement : 538,6 millions d'euros soit +10,3%.

Les frais de personnel sont en hausse de 15,8% en raison d'un écart important entre les reprises de provisions sur indemnités de fin de carrière et médailles du travail constatées en 2022 et les dotations de 2023 liées aux fortes variations du taux d'actualisation retenu entre les périodes. La masse salariale, pour sa part, progresse de 5,1% sous l'effet des mesures salariales mises en place dans l'année. L'effectif moyen progresse de 2,1%.

9

La hausse du coût de l'énergie, les efforts déployés pour le développement (Communication...) et pour les investissements informatiques ainsi que la contribution aux centres de métiers partagés du Groupe expliquent la hausse de 4,3% des autres frais généraux. A noter l'abondement de la banque à hauteur de 3,3 millions d'euros à la Fondation du Crédit Mutuel dans le cadre du dividende sociétal.

Le coefficient d'exploitation, rapportant les frais généraux au produit net bancaire, affiche une hausse à 56,0 % (51,2% en 2022 et 56,3% en 2021).

⇒ **Le Résultat Brut d'Exploitation s'établit à 423,3 millions d'euros en baisse de 9,0%.**

Le coût du risque : en hausse de 84,2%. Il représente une charge de 109,3 millions d'euros contre 46,1 millions d'euros en 2022 (+137%) soit 0,26% des encours de crédits à la clientèle contre 0,11% en 2022. Une provision générale pour risque de crédits a été dotée pour 2,3 millions d'euros contre (14,5 millions d'euros l'année précédente).

La progression du coût du risque est plus forte sur le marché de l'entreprise (+113%) que sur le marché du professionnel et du particulier (+94%).

Le taux de couverture des encours douteux-litigieux par des provisions s'établit à 40,0% contre 42,8% l'année précédente. Les encours douteux représentent 2,93% des encours totaux contre 2,54% un an plus tôt.

⇒ **Le résultat d'exploitation ressort en baisse de 22,9% à 311,7 millions d'euros.**

La charge d'impôt sur les sociétés représente 91,4 millions d'euros soit un taux apparent de 29,3% par rapport au résultat avant impôts. Elle est en baisse de 18,6 millions d'euros. Rappelons que le taux de l'impôt est de 25,8%.

⇒ **Le résultat net s'inscrit à 220,1 millions d'euros en baisse de 24,9% par rapport à 2022 (293,0 millions).**

La contribution aux résultats consolidés du groupe CIC (normes IFRS) atteint 249,2 millions d'euros contre 347,4 millions d'euros un an plus tôt.

3. GESTION DES RISQUES

3.1. Risques de crédit

Organisation générale de la filière Engagements sur l'activité de réseau

La gestion des risques de crédit reste organisée selon les principes suivants :

- une approche par marché commercial (grand public, entreprises, grandes entreprises, banque privée) reflétant l'organisation du réseau,
- un circuit court de décision, favorisant la réactivité,
- une séparation des fonctions entre la décision d'octroi du crédit et sa mise en place,
- un fort contrôle interne,
- une approche globale des clients au travers de la notion de « groupe d'affaires »,
- des délégations de compétence intuitu personae, respectant des bornes minimales et maximales par métier faisant l'objet de revues régulières.

Le système de cotation des tiers (conforme à la réglementation Bâle II) repose sur des algorithmes de notation propres à chaque marché.

Cette cotation est :

- **systematique** : chaque tiers identifié dans le système d'information de la banque est coté,
- **unique** : il y a une seule cotation par tiers et cette cotation est utilisée par l'ensemble des outils du système d'information,
- **automatique** : l'ensemble des calculs est automatique et exploite des données du système d'information. Seuls demeurent cotés manuellement les grandes entreprises et certains groupes établissant des comptes consolidés, selon les procédures du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La note calculée est impactée quotidiennement par des **éléments de la gestion des risques recensés dans l'applicatif BRISK** qui intègre des informations externes (ex : incidents recensés en Banque de France) et internes (ex : impayé sur prêt, mise en garde Banque de France, etc...). Ce dispositif génère une grande réactivité dans l'évolution de la cotation en fonction des événements risques.

La cotation du client est l'un des éléments essentiels du dispositif d'octroi de crédits, de paiement, de tarification et de suivi des engagements.

En complément de ces règles, les relations approfondies développées avec la clientèle, et

Le dispositif de gestion du risque de crédit relève des **actions conjointes de la Direction des Engagements** (octroi de crédits hors délégation réseau, pilotage de l'octroi et animation réseau sur ce sujet, gestion opérationnelle de la masse risquée), de la **Direction des Risques, du Contrôle Permanent et de la Conformité** (contrôle de deuxième niveau), ainsi que de la **Direction du Contrôle Périodique** (contrôle de troisième niveau).

11

Deux Commissions spécifiques présidées par le Directeur Général, la Commission de Surveillance des Engagements et la Commission de Masse Risquée, se réunissent trimestriellement pour exercer un suivi d'ensemble du risque de crédit. A partir de l'analyse d'une cinquantaine de critères définis au niveau du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale et sur la base d'un dossier préparé par la Direction des Risques, du Contrôle Permanent et de la Conformité, ces Commissions s'assurent de la couverture des risques, de la qualité de la production de crédits, du respect des limites et de la division des risques selon différents axes d'analyse, par marché, produit, cotation, contrepartie.

Dans le domaine des crédits, **l'année 2023 a été notamment marquée par les évènements suivants :**

- **une activité qui reste importante malgré une baisse vs 2022**, avec 8,3 Mds€ de crédits débloqués, contre 10.6 Mds€ en 2022 et pour mémoire 9 Mds€ en 2021, soit une baisse de 22% vs 2022 et une baisse de 9% vs 2021. La production de crédits d'investissement s'est notamment inscrite en baisse de 30% à 3,3 Mds€, suivie des crédits habitat à 3,53 Mds € en retrait de 17% vs 2022,
- **la poursuite des mesures d'accompagnement de la clientèle en lien avec la crise sanitaire** : distribution des prêts garantis par l'Etat COVID (PGE) aux clients Professionnels et Entreprises éligibles jusqu'en juin 2022, rééchelonnement des PGE COVID mis en place depuis avril 2020 pour les clients en ayant émis la demande, réaménagement des prêts des clients en difficultés, dans le cadre de procédures amiables (médiations, conciliations, mandats ad hoc) ou en dehors de toute procédure, octroi de PGE RESILIENCE depuis avril 2022 pour accompagner les clients impactés par les conséquences de la guerre en Ukraine, dans le respect des dispositions réglementaires encadrant ce nouveau type de prêts etc..

A noter que la volumétrie de PGE Résilience débloqués en 2023 est restée limitée : 76 dossiers représentant 18,9 M€ vs 72 dossiers en 2022 pour 15,4 M€. Compte tenu de la situation géopolitique et de ses impacts sur l'économie (dont crise énergétique, coût des matières premières, inflation, etc.), la distribution de PGE Résilience, qui devait s'arrêter initialement au 30/06/2022, puis au 31/12/2022, a été prolongée pour l'année 2023 par la Loi de Finances.

- Les Prêts Participatifs Relance constituent un autre levier de relance mis en place par le Gouvernement depuis 06/2021. Pour mémoire, cette mesure vise à apporter aux PME et aux ETI de nouveaux financements de long terme, d'une maturité de 8 ans, s'insérant entre les fonds propres et la dette classique. La commercialisation des Prêts Participatifs Relance s'est également poursuivie en 2023 auprès de la clientèle Professionnels et Entreprises avec la mise en gestion de 32 prêts au global depuis le déploiement représentant 68,9 M€ accordés.
- La commercialisation de ces deux dispositifs (PGE résilience et PPR) a été arrêtée fin 2023.
- **une prise en compte des critères ESG** (Environnement, Social, Gouvernance) dans les décisions d'octroi de crédits avec le déploiement progressif d'un questionnaire à

seront adaptées de manière proportionnée, en fonction des organisations Crédit

Mutuel Alliance Fédérale et de la typologie des clients.

- **une vigilance à l'octroi** renforcée depuis la crise sanitaire avec notamment la mise en place de secteurs d'activités vulnérables dont la liste est évolutive. A date, la banque a sept secteurs vulnérables allant des équipementiers automobiles à la distribution et réparation automobile, aux maisons de retraite, en passant par les transports routiers de marchandises, l'industrie agroalimentaire, les banques américains, ou encore la Promotion Immobilière et construction. L'octroi de financement sur ces secteurs nécessite une très forte sélectivité ainsi qu'une maîtrise stricte des augmentations de concours

Concentration des risques

Au 31 décembre 2023, 33 groupes clients dépassent 50 M€ d'encours, pour un total de 2 443 M€ soit 4,5% des engagements de la banque.

A titre comparatif, ces principaux clients étaient au nombre de 34 en 2022 et représentaient 2 997 M€ d'engagements, soit 5,6% du total.

La division du risque de crédit reste donc satisfaisante en 2023.

Tous les montants indiqués dans les tableaux ci-après sont en milliers d'euros.

Exposition au risque

Exposition (hors pensions)	31/12/2023	31/12/2022
Prêts et créances		
Etablissements de crédit	6 657	6 326
Clientèle	42 552	41 196
Exposition brute	49 209	47 522
Dépréciation		
Etablissements de crédit	0	0
Clientèle	(485)	(437)
Exposition nette	48 724	47 085

Exposition	31/12/2023	31/12/2022
Engagements de financement donnés		
Etablissements de crédit	7	0
Clientèle	5 965	6 126
Engagements de garantie donnés		
Etablissements de crédit	53	121
Clientèle	4 726	4 445
Provision pour risques sur engagements donnés	30	11

Les crédits à la clientèle

(capitaux fin de mois)	31/12/2023	31/12/2022
Crédits court terme	4 941	5 318
Comptes ordinaires débiteurs	1 113	833
Créances commerciales	82	76
Crédits de trésorerie	3 721	4 384
Créances export	24	24
Crédits moyen et long terme	36 326	34 805
Crédits d'équipement	12 594	12 303
Crédit habitat	23 616	22 457
Crédit-bail	0	0
Autres crédits	116	46
Total brut des créances clientèle	41 267	40 123
Créances douteuses	1 211	1 020
Créances rattachées	74	53
Total brut des créances clientèle	42 552	41 196

Les garanties liées aux prêts immobiliers se répartissent comme suit :

Prêts à l'habitat	31/12/2023	31/12/2022
Prêts à l'habitat	23 616	22 457
Avec Garantie Crédit Logement	8 148	7 974
Avec hypothèque ou garantie similaire de premier rang	13 823	12 866
Autres garanties *	1 645	1 617

* Autres garanties : hypothèques autres rangs, nantissements et gages...

- ▶ La garantie Crédit Logement permet à la banque de garantir sa créance en désignant une personne ou une société spécialisée. Cette dernière se porte caution et, en cas de défaillance dans le remboursement, s'engage à payer à la place de la personne cautionnée.
- ▶ La garantie Garantie Hypothèque et prêteurs de deniers sont des garanties qui permettent au créancier non payé de faire vendre le bien et d'être payé sur le prix de la vente.

Répartition des crédits à la clientèle par réseau

Répartition des crédits à la clientèle par réseau	31/12/2023	31/12/2022
Grand Public	71,6%	71,0%
Entreprises	28,4%	29,0%
Total crédits	100,0%	100,0%

Répartition des risques par note interne

Répartition des encours sains de la clientèle par note interne	31/12/2023	31/12/2022
A+ et A-	47,0%	45,8%
B+ et B-	29,0%	30,2%
C+ et C-	15,7%	15,1%
D+ et D-	6,6%	7,3%
E+	1,7%	1,6%
Total crédits	100,0%	100,0%

Répartition des prêts sains à la clientèle du CIC et des banques régionales par note :

le système de notation interne, commun au CIC et au Crédit mutuel, comporte 9 positions pour les contreparties en sain en sain et 3 positions de contreparties douteuses, contentieuses et compromises. La notation sert de base à la fixation des règles de plafonnement des risques sur un groupe bancaire en fonction de sa cotation, de ses fonds propres et des fonds propres du CIC.

Qualité des risque clientèle

Qualité des risques clientèle	31/12/2023	31/12/2022
Créances dépréciées individuellement	1 211	1 020
Dépréciation individuelle	(485)	(437)
Taux de couverture	40,0%	42,8%

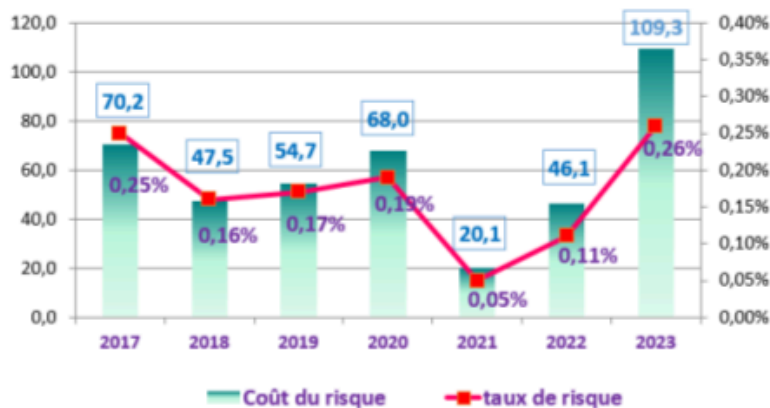
Impayés sur prêts à la clientèle non déclassés en créances douteuses

Montant des créances ayant subies des impayés de paiement (en K€)	31/12/2023				Total
	< 3 mois	> 3 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1 an	
Instruments de dette (1)	0	0	0	0	0
Prêts et avances	511 404	56 607	13 039	0	581 050
Banques centrales	0	0	0	0	0
Administrations publiques	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	4 867	970	0	0	5 837
Entreprises non financières	375 207	44 120	11 641	0	430 968
Clientèle de détail	131 330	11 517	1 398	0	144 245
Total	511 404	56 607	13 039	0	581 050

Source : Etats Finrep

(1) Titres de créances disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance
Ce sont les créances faisant l'objet d'impayé

Evolution de l'incidence contentieuse



Ratios calculés à partir du risque avéré

3.2. Risques de gestion de bilan

3.2.1 – Organisation de l'activité

La gestion du risque de liquidité et du risque de taux d'intérêt des banques du Groupe est centralisée, en référence aux décisions du Directoire du CIC et du Conseil d'administration de la BFCM.

Les comités décisionnaires du Groupe en matière de gestion de bilan sont les suivants :

- ↳ Le Comité technique ALM, qui gère le risque de liquidité et le risque de taux d'intérêt en fonction des limites de risque et des seuils d'alerte en vigueur dans le Groupe. Il est composé des responsables des métiers concernés (direction financière, gestion de bilan, refinancement et trésorerie, risques, marketing) et se tient au moins trimestriellement. Le Comité Technique ALM rend compte, chaque trimestre, au Comité de Suivi ALM, de l'évolution des risques et des décisions de couverture.
- ↳ Le Comité de suivi ALM, composé des principaux dirigeants du Groupe, qui examine l'évolution des risques de gestion de bilan et valide les limites de risque et les seuils d'alerte.

En complément, a été mis en place en janvier 2023 un Comité spécifique qui assure une veille permanente sur la position de liquidité du Groupe avec un focus sur l'impasse commerciale et la collecte de dépôts. Sa mission consiste à alerter les Comités technique et de suivi ALM en cas d'évolution défavorable des encours de dépôts crédits.

Les décisions de couverture visent à maintenir les indicateurs de risque (sensibilité de la marge nette d'intérêts (MNI) et impasses) dans les limites fixées, au niveau global, et en deçà des seuils d'alerte pour chacune des banques composant le Groupe. Les couvertures sont affectées aux banques concernées, en fonction de leurs besoins.

Les entités du Groupe ne sont donc pas habilitées à prendre des décisions de couverture.

Les différents indicateurs de risque de gestion de bilan sont présentés chaque trimestre au Comité des Risques du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont définis comme suit :

- ↳ la gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de la salle des marchés, disposant de moyens propres,
- ↳ la gestion de bilan a pour objectif prioritaire l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change d'une part, le maintien d'un niveau de liquidité permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise de liquidité éventuelle d'autre part,
- ↳ la gestion de bilan n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque et de la maîtrise du risque de liquidité et de taux lié à l'activité du réseau.

La gestion de bilan participe à la définition de la politique commerciale en matière de conditions clientèle, de règles de taux de cession interne.

Les conventions de gestion Groupe et les limites de risque et seuils d'alerte sont répertoriés dans un « référentiel de gestion de bilan Groupe » harmonisé au sein du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La banque n'ayant pas de gestion pour compte propre, CIC Lyonnaise de Banque est soumise désormais à un risque de taux et de liquidité pour sa seule activité clientèle.

La Direction Finances et Contrôle de gestion, assure le lien entre la gestion de bilan et le développement commercial. Ses principales missions couvrent :

- la gestion du risque de liquidité à court terme et les opérations de refinancement à court terme en veillant notamment au respect du ratio de liquidité LCR,
- la gestion du risque de liquidité et de taux au travers des opérations commerciales.

La Direction Finances et Contrôle de gestion rend compte mensuellement au Comité Tarification et Conditions Commerciales¹ de l'évolution de la production commerciale et de la liquidité. Ce comité est composé de la Direction générale et des Directions commerciales des différents marchés.

3.2.2 – Le dispositif de gestion du risque de taux global, les limites de risque et les seuils d'alerte

Le risque de taux est généré par l'activité commerciale et résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources. Son analyse tient aussi compte de la volatilité des encours de produits sans échéance contractuelle et des options cachées (options de remboursement anticipé de crédits, de prorogation, d'utilisation de droits à crédit, etc.).

Le risque de taux se définit comme l'éventualité de baisse de la marge nette d'intérêts (MNI) suite à une variation défavorable des taux du marché.

A horizon d'un an et de deux ans, le risque de taux est exprimé par l'impact sur la MNI d'une variation instantanée de 1% des taux de marché. Ces calculs sont faits sur base d'un scénario dynamique (intégration des hypothèses budgétaires d'évolution des encours). Des scénarios alternatifs d'évolution des taux sont également étudiés (inversion de la courbe des taux, variation de la courbe des taux de 2%).

Au-delà de deux ans, la méthode des impasses par type de taux (taux fixe, taux variable, taux livret et inflation) est privilégiée, selon les étapes suivantes :

- ✓ Détermination des échéanciers en encours restant dû des actifs et des passifs par type de taux,
- ✓ Calcul de l'impassse prévisionnelle, définie comme la différence entre les actifs et les passifs.

L'écoulement des actifs et des passifs en stock (calculs sur base statique) est déterminé selon les règles de gestion de bilan (avec hypothèses de remboursements anticipés sur les crédits et les comptes à terme, écoulement conventionnel des ressources non échéancées et intégration des crédits engagés non versés).

L'impassse taux fixe constitue l'assiette du risque de taux et l'impassse taux livret/inflation celle du risque de remontée du taux livret.

Par ailleurs, le pilotage interne est enrichi de mesures qui prennent en compte les phénomènes optionnels tels que les garanties de taux octroyées aux clients sur prêts à taux révisable (prêts capés).

Les limites et seuils d'alerte de risque de taux, révisées et complétées, ont été validées par le Comité de suivi ALM du 7 décembre 2022 et le conseil d'administration du 8 février 2023.

¹ Présidé par le Directeur Général

Pour le Groupe CIC :

↳ Sensibilité de la MNI à une variation des taux de marché de 1% :

- ✓ A la hausse des taux :
 - Seuil d'alerte de 7,2% à 1 an et 9% à 2 ans
 - Limite de 8% à 1 an et de 10% à 2 ans
- ✓ A la baisse des taux :
 - Seuil d'alerte de 13% à 1 an et de 16% à 2 ans
 - Limite de 16% à 1 an et de 19% à 2 ans

↳ Sur un horizon moyen / long terme, le risque de taux d'intérêt est encadré par une limitation des impasses taux fixe statiques à 2 fois le PNB sur les maturités de 3 ans à 7 ans et un seuil d'alerte de 1,8 fois le PNB.

Pour le CIC Lyonnaise de Banque, les seuils d'alerte sont les suivants :

↳ Sensibilité de la MNI à une variation des taux de marché de 1% :

- ✓ Seuil d'alerte à 8,0% à 1 an et de 10,0% à 2 ans.

↳ Sur un horizon moyen / long terme, le risque de taux d'intérêt est encadré par un seuil d'alerte des impasses taux fixe statiques à 2 fois le PNB sur les maturités de 3 ans à 7 ans.

Le comité de suivi ALM a validé le principe selon lequel les limites de risque de taux d'intérêt (sensibilité de MNI (marge nette d'intérêts), impasse taux fixe) s'appliquent au niveau du Crédit Mutuel Alliance Fédérale et des entités disposant d'un système de limites propre. Néanmoins, des seuils d'alerte encadrent les autres banques composant le Groupe qui sont de mêmes niveaux que les limites de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Pour une variation des taux de marché de 1%, la banque affiche une sensibilité à la hausse des taux sur les deux premières années et une sensibilité à la baisse des taux sur la deuxième année.

Selon le scénario de hausse de 1% des taux de marché, la sensibilité relative à la MNI est de -1,15% à un an et de -1,62% à 2 ans. L'impact sur la MNI serait une perte de 5,8 M€ la première année et de 8,1 M€ la deuxième année. Les seuils d'alerte de risque à 1 an (soit 8%) et à 2 ans (soit 10%) sont respectés

L'augmentation de la sensibilité à la hausse des taux la première année s'explique principalement par la hausse des crédits à taux fixe et la baisse des comptes courants créditeurs. La mise en place de swaps emprunteur taux fixe contribue à la diminution de la sensibilité à la hausse des taux de la deuxième.

Selon le scénario de baisse de 1% des taux de marché, la sensibilité relative à la MNI est de -0,07% à 2 ans. L'impact MNI serait une perte de 368 K€ la deuxième année.

Le seuil d'alerte de risque à 2 ans (soit 10%) est respecté.

Sensibilité du PNI		31/12/2023	31/12/2022
A la hausse des taux	1 an	-1,15%	ND
	2 ans	-1,62%	ND

Sensibilité du PNI		31/12/2023	31/12/2022
A la baisse des taux	1 an	0,72 %	-3,74%
	2 ans	-0,07%	-3,11%

L'impasse statique taux fixe est excédentaire en emplois sur tout l'échéancier, sauf à 20 ans, traduisant un risque à la hausse des taux. Entre 3 ans et 7 ans, le seuil d'alerte de 2 fois le PNB est respecté, sauf à 3 ans (+2,1 fois le PNB), à 4 ans (+2,8 fois le PNB) et à 5 ans (+2,1 fois le PNB).

3.2.3 – Le dispositif de gestion du risque de liquidité et les seuils d’alerte

Le dispositif de pilotage du risque de liquidité du Groupe, en liaison étroite avec la BFCM qui assure le refinancement du groupe, repose sur les axes suivants :

- ↪ **Respect des ratios de liquidité Bâle III** (Liquidity Coverage Ratio à 30 jours et Net Stable Funding Ratio à 1 an)
- ↪ **Suivi du ratio Crédits sur Dépôts**
- ↪ **Détermination de l’impasse de liquidité statique** en scénario normal, toutes devises confondues, qui s’appuie sur les échéanciers contractuels et conventionnels, intégrant les engagements de hors bilan
- ↪ **Détermination de l’impasse de liquidité en scénario de stress Bâle III**, prenant en compte les taux de fuite / renouvellement des dépôts et les taux de renouvellement des crédits à 1 an du NSFR. Des ratios de transformation (ressources/emplois) sont calculés sur les maturités de 3 mois à 7 ans et font l’objet de niveaux cibles, afin de sécuriser et d’optimiser la politique de refinancement. Assise sur les pondérations du LCR à 30 jours et du NSFR à 1an, cette impasse est plus stricte que l’impasse en scénario normal car établie en scénario de stress. Les impasses sont calculées toutes devises confondues et par devise significative (USD, GBP et CHF).

Les limite et seuils d’alerte Groupe sont les suivants :

	3 mois	6 mois	9 mois	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans
Limites	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%	88%	86%
Seuils d’alerte	92%	92%	92%	92%	92%	92%	92%	92%	90%	88%

- ↪ **Calcul de l’impasse de liquidité dynamique sur cinq ans**, intégrant les éléments de production nouvelle, permettant de mesurer les besoins de financements futurs liés au développement de l’activité commerciale.

Le comité technique ALM décide des opérations de couvertures de liquidité à mettre en place au regard de tous ces indicateurs et notamment de l’impasse de liquidité en scénario Bâle III. Les répartitions entre les banques se font au prorata des besoins cumulés de chacune des entités, déterminés à partir de l’impasse de liquidité en scénario Bâle III.

Au 31 décembre 2023, les impasses en scénario de stress « Bâle III » affichent des excédents de ressources à 3 ans (102 M€), à 4 ans (316 M€) et à 20 ans (328 M€) et des excédents d’emplois sur les autres maturités (besoin compris entre 1 997 M€ à 1 an et 11 M€ à 8 ans). Les seuils d’alerte correspondant à des ratios de liquidité planchers (soit 90% de 3 mois à 5 ans, 88% à 6 ans et 86% à 7ans) sont respectés sur toutes les périodes.

Après prise en compte de la production nouvelle, les excédents de liquidité s’élèvent à 3,7 G€ à 1 an, 1,5 G€ à 2 ans, 57 M€ à 3 ans contre 4,4 G€ à 1 an, 2,0 G€ à 2 ans et 908 M€ à 3 ans et 17 M€ à 4 ans en fin d’année 2022. Au-delà de 3 ans, l’impasse dynamique est excédentaire en emplois de 2,1 G€ à 4 ans et 3,5 G€ à ans contre une insuffisance de liquidité de 1,6 G€ à 5 ans.

3.3. Risques opérationnels

L’article 4 du règlement UE n°575/2013 définit le risque opérationnel comme : « le risque

de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel

La politique générale de gestion des risques opérationnels de CIC Lyonnaise de Banque s'intègre dans la politique générale de gestion des risques opérationnels, définie et approuvée par les dirigeants effectifs et les organes de surveillance du Groupe.

La politique générale de gestion des risques opérationnels précise :

- la responsabilité des organes dirigeants et du contrôle permanent,
- le rôle et le positionnement de la fonction de gestionnaire de risque opérationnel,
- le dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels,
- le reporting et le pilotage général.

Les principaux objectifs du CIC Lyonnaise de Banque sont de :

- gérer les risques opérationnels conformément aux procédures définies au niveau du Groupe (collecte des incidents et classification des risques),
- diminuer les pertes des risques opérationnels en proposant les mesures curatives et préventives adaptées,
- renforcer les plans de continuité d'activité des activités essentielles,
- participer à optimiser les fonds propres alloués aux risques opérationnels.

CIC Lyonnaise de Banque a décliné son dispositif de gestion des risques opérationnels, sous la responsabilité des dirigeants, selon des méthodes d'évaluation quantitatives communes au Groupe.

La gestion des risques opérationnels de CIC Lyonnaise de Banque

Au 31/12/2023, le montant des pertes brutes + provisions nettes (PB + PN) au titre des risques opérationnels s'élève à 4 507 K€, en baisse de 21,8% par rapport à 2022. Les principaux risques sont liés à la malveillance (56,5%), aux assignations de la clientèle (14%) et aux erreurs (12%).

La gestion des risques opérationnels est composée :

- d'une fonction Groupe qui coordonne, consolide l'ensemble du dispositif et anime les gestionnaires de risques opérationnels des banques régionales CIC,
- d'un correspondant régional, gestionnaire des risques opérationnels (GROP) qui met en œuvre le dispositif conformément aux orientations du groupe. Il s'appuie sur les

directions opérationnelles, leur contrôle interne et leur suivi qualité. Il est intégré à la Direction des Risques, du Contrôle Permanent et de la Conformité de CIC Lyonnaise de Banque.

Les seuils de déclaration internes et réglementaires

Les organes délibérants du Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont défini les critères et seuils de déclaration internes et réglementaires applicables aux entités du Groupe.

Le seuil d'1.000.000 € impose la déclaration de tout sinistre risque opérationnel aux dirigeants effectifs du CIC Lyonnaise de Banque puis aux dirigeants effectifs du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. A partir de 2.500.000 €, tout sinistre doit être déclaré aux organes de surveillance respectivement de la Banque puis du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

L'outil informatique

Le Plan d'urgence et de poursuite de l'activité (PUPA)

Les PUPA décrivent les processus métiers considérés comme essentiels et les moyens jugés nécessaires à mettre en place dans un environnement particulier de crise (indisponibilité des locaux, des ressources humaines, de l'informatique) pour chacune des trois phases que sont le plan de secours, le plan de continuité et le plan de retour à la normale.

L'objectif des PUPA est de protéger l'entreprise pour limiter l'impact d'un sinistre dans le cadre de son programme de gestion de risques opérationnels.

Pour le CIC Lyonnaise de Banque, les PUPA ont été élaborés à partir de modèles communs au Groupe. Ils sont régulièrement mis à jour au gré des évolutions pouvant affecter les activités, les moyens et les organisations.

En juin 2023, le CIC Lyonnaise de Banque a participé au Plan de Reprise d'Activité piloté par Euro Information.

Les procédures PUPA sont accessibles à partir de l'outil informatique GCRISE et de l'intranet de la Banque.

La gestion des PUPA est intégrée au reporting trimestriel des risques opérationnels que rédige le GROUPE à l'attention de la Direction Générale.

Le GROUPE de CIC Lyonnaise de Banque est également responsable PUPA de la Banque, le responsable immobilier et logistique de la Banque est son suppléant.

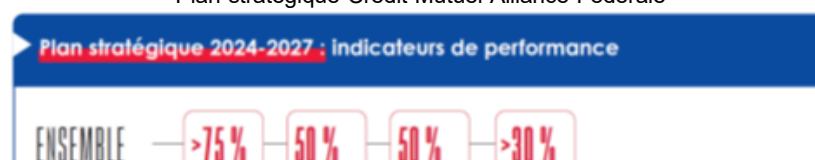
4. PERSPECTIVES 2024

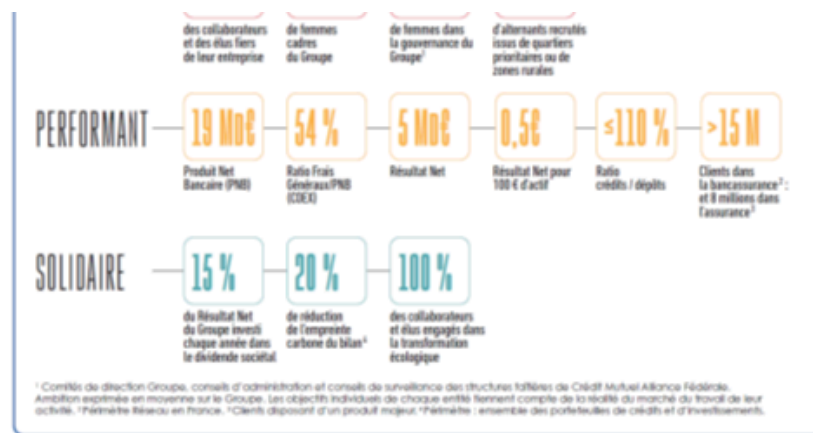
L'année 2024 sera marquée par le lancement du nouveau plan stratégique Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale 2023-2027 : « Ensemble, Performant, Solidaire »

Les équipes seront, ainsi, mobilisées autour des trois marqueurs précisant

- ⇒ Notre priorité : l'esprit de conquête et d'initiative
- ⇒ Notre engagement : mener la révolution écologique et sociétale
- ⇒ Le trio gagnant : salariés, élus, technologie

Plan stratégique Crédit Mutuel Alliance Fédérale





D'autres défis attendent également la banque pour maintenir sa croissance dans un environnement de taux élevés et d'inflation qui commence tout juste à baisser.

Confiante dans son modèle d'organisation commerciale basé sur une dimension locale forte et responsable, une présence visible et une marque nationale puissante, CIC Lyonnaise de Banque possède les atouts pour continuer son développement au service de l'Entreprise, du Professionnel, du Particulier et des Associations.

La conquête et la fidélisation de la clientèle resteront le socle de l'action commerciale avec une forte ambition dans le domaine Patrimonial et une approche mieux ciblée pour répondre à chaque besoin spécifique des clients.

Le financement des acteurs économiques de nos régions restera une priorité.

En matière de résultats, une attention particulière restera portée au développement de qualité, à l'évolution maîtrisée des risques et à une gestion rigoureuse des moyens.

Avec un maillage complet de son territoire, CIC Lyonnaise de Banque, forte de la puissance du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale, 4^{ème} Groupe bancaire français et 2^{ème} Banque de détail, possède les moyens pour se développer en 2024 :

- . des produits en constante évolution accessibles à travers différents canaux de distribution,
- . des collaborateurs impliqués et mobilisés,
- . une organisation commerciale fondée sur la décentralisation du pouvoir de décision au plus près du terrain,

22

- . une présence régionale visible et une marque nationale CIC puissante.

5. VIE SOCIALE

5.1 Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Préambule

Le contrôle interne est une fonction pleinement intégrée à la vie de l'entreprise, assurée dans tous les domaines selon un processus formalisé, avec l'objectif de veiller au-delà du respect des dispositions réglementaires à une meilleure maîtrise des risques, à la sécurisation des opérations ainsi qu'à l'amélioration des performances.

I / Le dispositif de contrôle interne au niveau de CIC Lyonnaise de Banque

A / Un dispositif de contrôle structuré

CIC Lyonnaise de Banque fait partie intégrante du dispositif de contrôle interne de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il s'organise autour des trois niveaux de contrôles réglementaires requis par l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement, et des services d'investissement

des risques est réalisé sur une base homogène. Dans ce contexte il a été créé au premier trimestre 2019 une Direction des Risques, regroupant également la Direction du Contrôle Permanent et de la Conformité. La création de la Direction des Risques, du Contrôle Permanent et de la Conformité, placée sous l'autorité d'une même personne et indépendante de la Direction des Engagements, a pour conséquence une séparation des tâches d'octroi et de suivi des engagements.

Un Comité de Contrôle et de Conformité, placé sous l'autorité du Directeur Général, coordonne l'ensemble du dispositif de contrôle, en veillant à la complémentarité et à l'efficacité des travaux des différents acteurs, au travers de l'examen des plans de contrôles et des résultats des missions.

B / Un dispositif de contrôle continu

L'organisation mise en œuvre a pour but de vérifier de manière continue l'exhaustivité, la qualité et la fiabilité du système de contrôle interne. Elle se fonde sur un référentiel de contrôle, un ensemble de procédures, des outils informatiques de contrôles dédiés, ainsi que des limites opérationnelles, issus de la méthodologie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en adéquation avec les prescriptions réglementaires et les différentes normes prudentielles.

Le système mis en place repose notamment sur des alertes informatiques générées automatiquement en fonction des seuils de détection mis en place, ainsi que des requêtes infocentre dédiées à des problématiques spécifiques revues en transversal, afin que

23

l'intégralité des activités de CIC Lyonnaise de Banque soit surveillée de manière permanente.

C / Un dispositif de contrôle indépendant

Le dispositif de contrôle a pour objectif de distinguer les différents types de contrôle au sein de directions distinctes conformément aux exigences découlant de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié : il s'agit de la Direction des Risques, du Contrôle Permanent et de la Conformité, qui assure les contrôles à distance du réseau commercial ainsi que sa conformité, et de l'Inspection Générale en charge du Contrôle Périodique, qui a pour objectif de s'assurer, par l'intermédiaire de missions périodiques dans l'ensemble des entités du réseau, de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne, de l'efficacité de la gestion et de la surveillance des risques, de la conformité des opérations et du bon fonctionnement des contrôles permanents et de conformité.

Le Comité de Contrôle et de Conformité de CIC Lyonnaise de Banque, placé sous l'autorité du Directeur Général, assure la cohérence et l'efficacité du dispositif.

Les Directions des Contrôles restituent des rapports formalisés selon les trames élaborées par Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ceux-ci font l'objet d'une présentation aux dirigeants effectifs et aux organes de surveillance de manière régulière ; ils sont adressés aux agences et aux Directeurs de Marché, ou aux services/directions concerné(e)s, pour suivi des recommandations.

II / L'organisation du contrôle interne de CIC Lyonnaise de Banque

Ce paragraphe ne présente que les organes de contrôle propres à CIC Lyonnaise de Banque. Pour mémoire, elle doit également rendre compte de ses travaux en matière de contrôle aux organes de tutelle (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et Autorité des Marchés Financiers). Ces organes réalisent régulièrement des missions de contrôle sur

sur l'analyse du fonctionnement de leur agence, tant au niveau du respect des procédures réglementaires et internes que celui de la maîtrise du risque de crédit. Leur formalisation, ainsi que les actions correctrices qu'ils définissent à l'issue de leurs contrôles, sont consignées dans le portail de contrôle interne du Crédit Mutuel Alliance Fédérale selon les prescriptions définies par l'outil. Les contrôles insérés dans ce portail font l'objet d'adaptations régulières afin de se conformer aux évolutions réglementaires.

Les contrôles permanents de deuxième niveau

La Direction des Risques du Contrôle Permanent et de la Conformité assure une surveillance récurrente des activités du réseau commercial de la Banque, opérée notamment grâce à des outils de contrôle à distance déployés au niveau du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le Contrôle Permanent porte sur le respect de la réglementation et des procédures internes qui encadrent le risque de crédit et le risque opérationnel :

- Dans le domaine des engagements, les outils de Contrôle Permanent permettent en outre la détection des dossiers présentant des alertes risque, déterminées sur la base de critères actés au niveau communautaire.

24

- S'agissant des procédures, les travaux du Contrôle Permanent visent à apprécier l'utilisation du portail de contrôle interne DCINT mis à la disposition du réseau, la fiabilité de certains contrôles réalisés par les Directeurs d'Agence et la tenue de la comptabilité interne des agences au travers de l'analyse des écritures en suspens.
- La cellule Conformité est quant à elle plus particulièrement en charge de la LCB-FT (lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme), du respect des normes internes et professionnelles déclinées dans le recueil de déontologie du Groupe, ainsi que du respect des diligences de la Banque en tant que prestataire de services d'investissement.
- Dans le domaine des risques opérationnels, l'exhaustivité du recensement des sinistres est recherchée via le croisement de diverses sources d'information.
- En ce qui concerne le domaine de la mesure et de la surveillance du risque de crédit, la Direction des Risques, du Contrôle Permanent et de la Conformité prépare et organise les Commissions trimestrielles de Surveillance des Engagements et de Masse Risquée. A partir de l'analyse d'une cinquantaine de critères définis au niveau du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, ces Commissions présidées par la Direction Générale s'assurent de la couverture des risques, de la qualité de la production, du respect des limites et de la division des risques selon différents axes d'analyse, par marché, produit, cotation, contrepartie.

Le dispositif du Risque du Contrôle Permanent et de la Conformité est enrichi continuellement dans l'objectif de sécuriser l'activité de la Banque.

Les contrôles périodiques de troisième niveau

L'Inspection Générale en charge du Contrôle Périodique a pour rôle de veiller, par l'intermédiaire de missions approfondies dans les agences, menées dans l'ensemble du réseau commercial de la Banque à une fréquence en moyenne quadriennale (3 à 5 ans), à la qualité globale du dispositif de contrôle interne, l'efficacité de la gestion et de la surveillance des risques. Pour ce faire, elle doit répondre à 33 questions d'appréciation dans le référentiel de contrôle des agences Grand Public 31 dans celui de la Banque privée et 27 pour les Entreprises ; celles-ci sont réparties en 5 domaines, couvrant l'ensemble de leurs activités.

Les recommandations des missions thématiques, comme celles des missions agence, sont intégrées dans un outil de suivi des recommandations (déployé par Crédit Mutuel Alliance Fédérale), afin d'homogénéiser et de structurer l'application de la méthodologie. Il permet de suivre individuellement la mise en œuvre de celles-ci, intégrant la notion de criticité des recommandations, ainsi qu'un processus d'escalade en cas d'insuffisance, ou d'absence de mise en œuvre des plans d'actions.

Le Conseil d'administration examine l'activité et les résultats du contrôle interne deux fois par an. Au cours de l'exercice 2023, les réunions se sont tenues :

- Le 3 mai 2023, avec la présentation du rapport de contrôle interne 2022,
- Le 13 septembre 2023, concernant les évolutions du 1^{er} semestre 2023.

Une présentation des résultats et des actions correctrices à engager est réalisée au cours des réunions du Comité de Contrôle et de Conformité qui se réunit au minimum 3 fois par an. Un suivi rapproché des recommandations émises est mis en place.

B / Le cadre des contrôles

B.1 / Les procédures

La base intranet Pixis permet la consultation des procédures en vigueur chez CIC Lyonnaise de Banque, normées et communes à l'ensemble du périmètre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elles sont accessibles de manière permanente par l'ensemble des collaborateurs grâce à son moteur de recherche.

Ces procédures portent notamment sur le contrôle des risques et sont mises à jour régulièrement. Les outils existants s'y réfèrent et des liens ont été créés afin d'en faciliter la consultation et l'exploitation.

B.2 / Les recueils généraux

Le Recueil de déontologie

Le Règlement intérieur, entré en vigueur le 1^{er} février 2014 et actualisé au 28 novembre 2022, comprend le Recueil de déontologie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la Charte de la sécurité et la Charte sur la prévention et la lutte contre le harcèlement au travail.

Le Recueil de déontologie, commun aux Banques et Fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, reprend les principes des normes professionnelles de bonne conduite applicables à tous les collaborateurs dans le cadre de l'exercice de leurs activités, et définit plus particulièrement les règles s'appliquant à ceux exerçant des fonctions dites « sensibles » ou « ultra sensibles », ainsi que les obligations auxquelles ils sont assujettis. Tout nouvel embauché doit en prendre connaissance lors de sa prise de fonction et il est par ailleurs consultable de manière permanente en version actualisée au travers de la base intranet Pixis.

Les procédures de référence en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux

Le guide Tracfin, actualisé régulièrement et recensant l'intégralité de la documentation disponible en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, est disponible via l'intranet Pixis. Outre la présentation des procédures

En ce qui concerne les agences de Monaco, le manuel de procédures opérationnelles a été revu dans son intégralité et actualisé en décembre 2021. Ces mises à jour ont porté notamment sur les obligations relatives à l'identification du client et des bénéficiaires économiques effectifs, la surveillance des opérations à risque, la détection des personnes politiquement exposées, et les opérations susceptibles de se heurter aux embargos sur certains pays.

B.3 / Les référentiels et les outils

26

Plusieurs documents communs à l'ensemble de Crédit Mutuel Alliance Fédérale servent de référence aux travaux qui sont conduits en matière de contrôle interne.

Les référentiels de contrôle interne

Les principaux risques auxquels la Banque est exposée dans le cadre de ses activités sont identifiés à travers des cartographies et des référentiels de contrôle dédiés. Ces derniers détaillent les modalités pratiques d'application du dispositif de contrôle interne pour bien appréhender et contrôler ces risques.

Outre leurs actions en vue de la détection et de la réduction des risques, les Directions des Contrôles de CIC Lyonnaise de Banque sont associées aux travaux de Crédit Mutuel Alliance Fédérale visant à en accroître la maîtrise.

Le plan de contrôle et de couverture des risques

Fondé sur une analyse détaillée des risques, ce plan est destiné à permettre aux Directions des Contrôles de programmer leurs travaux sur une période pluriannuelle correspondant à un cycle complet d'investigations.

Etabli selon une méthodologie définie au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, il est revu régulièrement afin de tenir compte des constats opérés lors des missions ainsi que de l'évolution des activités et fait l'objet d'une validation en Comité de Contrôle et de Conformité.

Les méthodes et les outils de contrôle

Dans le cadre de leurs contrôles, les deux Directions des Contrôles disposent de trois outils de travail privilégiés, développés par le Groupe, et dénommés Dossier Permanent Informatisé (DPI), portail de Contrôle Interne Métier (CINTMT) et enfin, tableau de bord des Directions des Contrôles (TACO). Ils permettent un accès à l'ensemble des référentiels et méthodologies de contrôles afférents aux travaux réalisés, aux synthèses des activités de contrôle et au suivi des recommandations émises. La documentation accessible via la base intranet Pixis et les outils communs développés par le Pôle Support de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, constituent une base solide pour la mise en œuvre des diligences par les contrôleurs.

III / Les données comptables et leur mode de contrôle au niveau de CIC Lyonnaise de Banque

La comptabilité de CIC Lyonnaise de Banque est assurée par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFdeCM) commune aux fédérations adhérentes au Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Dans le cadre d'un contrat de prestations de services signé entre la CFdeCM et CIC LB,

Le service comptabilité au sein du Pôle Finance- Comptabilité bancaire de la CFdeCM et le Contrôle de gestion au sein de CIC Lyonnaise de Banque sont les interlocuteurs privilégiés des Commissaires aux Comptes dans le cadre de leur mission de certification des comptes.

A / Les contrôles sur les comptes sociaux

A.1 / Le système comptable

L'architecture comptable

- Le plan de comptes est unique pour toutes les banques du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Les ouvertures de comptes ou leurs évolutions sont réalisées par la CFdeCM.

La procédure d'agrégation des données

- Selon le modèle défini par le Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les agrégats comptables sont constitués autour des entités suivantes :
 - la « Fédération » comprenant une ou plusieurs banques ou autres entités juridiques,
 - la « Banque » rattachée à une « Fédération ».
- L'ensemble de la banque (agences et services centraux) est décomposé en « Guichets ». Le guichet constitue l'unité de base du système comptable. C'est au niveau du guichet que sont enregistrées les écritures comptables.

La cohérence comptable des données de gestion

- Chaque guichet comprend un guichet « externe » et un guichet « interne ». Le guichet « externe » enregistre les écritures de la comptabilité générale et le guichet « interne » celles de la comptabilité analytique. Au niveau de chaque guichet, le résultat de gestion est obtenu par agrégation des résultats des données « internes » et « externes ». La génération des résultats procède de la sommation des balances comptables des guichets.
- Un lien est établi entre les comptes de comptabilité générale et les codes attribués aux produits commercialisés par la banque.
- Les données analytiques sont utilisées pour déterminer les résultats par métier nécessaires à l'établissement des comptes consolidés.

A.2 / Le mode de contrôle

Les procédures mises en place

- Les procédures ainsi que les schémas comptables sont formalisés. Les procédures figurent sur l'intranet de la banque.

cellule pour assurer un suivi de meilleure qualité dans le cadre de leur mission, sont décrits à travers le portail de contrôle interne « Comptabilité LB » mis en place en 2011 sous la responsabilité du Pôle Finance de CFdeCM et supervisé par l'équipe de Contrôle Permanent Métier du Groupe. Ce portail comprend également plusieurs points de contrôle comme la justification des comptes suivis par les centres de métier, les contrôles liés aux activités comptables et de marché, aux déclarations réglementaires et fiscales de la Lyonnaise de Banque. Tous ces contrôles sont réalisés par différents intervenants au sein de la comptabilité bancaire LB, de la direction financière et centres de métier.

En période d'arrêté semestriel et annuel, la cellule « Correspondants Comptables » assure dans le cadre de la mission confiée à la CFdeCM, la justification et le suivi des soldes des comptes de bilan du siège et des guichets techniques. Elle assure aussi le rôle du suivi de la justification des comptes de bilan effectuée par les agences notamment pour s'assurer d'une remontée fiable de ces justifications lors de l'audit des commissaires aux comptes.

Le suivi des justifications des comptes internes du réseau d'exploitation (à l'exclusion des comptes de produits et charges) est assuré par la Direction du Contrôle Permanent.

Dans le cadre de ses missions sur sites, l'Inspection Générale s'assure de la régularisation des anomalies ayant trait au suivi des comptes internes des agences.

A.3 / L'exercice des contrôles

Les contrôles comptables automatisés

- Une procédure automatisée de contrôle quotidien permet à partir de la balance comptable journalière de la banque de vérifier les équilibres de bilan et de hors bilan, les équilibres actif/passif par guichet et par devise ainsi que le suivi des comptes techniques.
- Cette procédure de contrôle est aussi appliquée en fin de mois sur la balance générale.

La justification des comptes

- Une procédure de justification des comptes internes a été mise en place. La justification des comptes a été automatisée par le contrôle comptable dans un certain nombre de domaines. Un suivi par service assurant la justification des comptes reprend les résultats des contrôles effectués.

B / Les contrôles sur les comptes consolidés

B.1 / Principes et méthodes comptables

- Le CIC définit en liaison avec le Crédit Mutuel les principes et méthodes comptables à appliquer par toutes les entités du Groupe CIC en France. Les filiales étrangères en prennent connaissance pour procéder au passage de leurs normes locales aux normes consolidées dans les liasses de consolidation et les reportings financiers.
- Les Responsables Comptables des entités du Groupe sont informés des évolutions comptables pour préparer les arrêtés des comptes.

phase est suivie de la production manuelle des différents tableaux qui composent la liasse. Sa validation est réalisée à l'issue des contrôles de cohérence effectués à partir des différents paramétrages contenus dans le logiciel et après de multiples contrôles croisés.

- Chaque service comptable est responsable des liasses envoyées au service de consolidation du CIC. Ce dernier est quant à lui en charge du paramétrage et des retraitements de consolidation. Il procède à la consolidation sur un progiciel utilisé par la grande majorité des banques françaises.

Un groupe d'intégration fiscale a été créé en 1995 et comprend la quasi-totalité des entités françaises. Le calcul de l'impôt du Groupe est effectué via un progiciel. Des contrôles croisés sont exercés sur les liasses fiscales et comptables.

C / Analyse des informations comptables et financières

- Les comptes font l'objet d'analyses par rapport à l'exercice précédent et au budget. Les évolutions observées sont corroborées par les services concernés tels que la Direction des Engagements et le Contrôle de Gestion. Des analyses par contribution de chaque entité sont également effectuées.
- Le résultat de l'ensemble de ces analyses est communiqué aux membres du Conseil d'Administration.

5.2 Consultation de l'Assemblée Générale sur l'enveloppe globale des rémunérations

La politique de rémunération s'inscrit dans le prolongement du cadre d'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui dispose que la rémunération des collaborateurs ne doit pas inciter à une prise de risque inconsidérée et vise à éviter tout conflit d'intérêts.

Dans cette optique, la politique de rémunération globale n'encourage pas à une prise de risque excédant le niveau de risque défini par Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elle s'inspire ainsi, des principes de modération et de prudence mis en œuvre par Crédit Mutuel Alliance Fédérale, et ce y compris pour la population des preneurs de risques.

Strictement cantonnées à quelques métiers ou fonctions, les rémunérations variables ne constituent pas une incitation pour les collaborateurs à la prise de risques qui ne serait pas en ligne avec les orientations de la direction générale et du conseil d'administration, et ce particulièrement pour ceux dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques de l'établissement.

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a validé la politique de rémunération de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, notamment la politique de rémunération globale des personnels dont les activités professionnelles sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque de l'établissement.

Cette politique générale tient compte des dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014, des articles L.511-71 et suivants du Code monétaire et financier, et du règlement délégué européen UE n° 2021/923 de la Commission publié le 25 mars 2021 qui fixe les critères qualitatifs et quantitatifs appropriés permettant de recenser ces catégories de personnel.

La dernière version de la note sur la politique de rémunération de la population des preneurs de risques a été approuvée par le conseil d'administration du 16 mars 2023.

Les fédérations auxquelles la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel adhère sont attachées au principe du bénévolat des fonctions d'administrateur au sein des différentes instances qui composent Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le corollaire de ce principe est d'assurer aux administrateurs les moyens nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités, dans le seul souci d'assurer le développement, la pérennité et le respect des valeurs du Crédit Mutuel.

d'administration ou de surveillance a été mise en place à compter du 1^{er} janvier 2019. Elle fixe les modalités d'application du principe de bénévolat des élus de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, notamment en définissant strictement les modalités dans lesquelles des indemnités sont allouées pour assurer l'exercice de certaines fonctions stratégiques, dans les fédérations et les entités faitières de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elle complète ainsi le code d'éthique et de déontologie qui s'applique à tous les élus. Pour l'ensemble des personnes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale répondant aux critères ci-dessus, l'enveloppe globale telle que visée par l'article L.511-73 s'élève à 170 589 000 euros au titre de 2023. Le rapport sur les politiques et les pratiques de rémunération prévu à l'article 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement, est publié chaque année.

Il reprend les informations quantitatives agrégées prévues à l'article 450 h) et 450 G) du règlement UE 575/2013.

5.3 Résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale

Nous vous invitons, dans une **première résolution**, après lecture du rapport des Commissaires aux Comptes, à approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés, se traduisant par un résultat net après impôts de 220 117 463,13 euros et à approuver également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéficiaires soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 145 925 euros ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges ressortant à 36 481 euros.

Dans une **deuxième résolution**, votre Assemblée Générale constatera que le montant distribuable s'établit comme suit :

- résultat de l'exercice.....220 117 463,13 euros
- report à nouveau234 828 643,67 euros

soit un montant distribuable de.....454 946 106,80 euros

et nous vous invitons à décider d'affecter ce montant de la façon suivante :

- à titre de dividende aux actions ordinaires
soit 7,47 euros par action..... 70 017 602,31 euros

- le solde au report à nouveau qui se trouve
ainsi porté à..... 384 928 504,49 euros

L'Assemblée Générale prendra acte de ce que les sommes distribuées en dividende par action, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercices	Dividendes
2020	8,21 €
2021	28,58 €
2022	18,55 €

Il est rappelé que la totalité de la distribution soit 70 017 602,31 euros est éligible à l'abattement institué par l'article 158.3 -2^{ème} à 4^{ème} du Code Général des Impôts.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 30 avril 2024.

Dans une **troisième résolution**, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce, nous vous demandons d'en prendre acte purement et simplement.

Dans une **quatrième résolution**, nous vous demandons de vous prononcer sur l'enveloppe globale des rémunérations prévue par l'article L511-73 du Code Monétaire et Financier, comme il est précisé ci-dessus.

Dans une **cinquième résolution**, nous vous invitons à renouveler le mandat d'Administrateur de la Société d'Etude Economique et Financières Internationales (EFSA) pour une durée de cinq ans.

Dans une **sixième résolution**, nous vous invitons à renouveler le mandat d'Administrateur de la société CICOR pour une durée de cinq ans.

Dans une **septième résolution**, nous vous invitons à renouveler le mandat d'Administrateur de la société CIC PARTICIPATIONS pour une durée de cinq ans.

Dans une **huitième résolution**, nous vous invitons à renouveler le mandat d'Administrateur de la société PLACINVEST SA pour une durée de cinq ans.

Dans une **neuvième résolution**, nous vous invitons à renouveler le mandat d'Administrateur de la société CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL pour une durée de cinq ans.

Dans une **dixième résolution**, nous vous invitons à nommer le cabinet Ernst & Young, en tant que commissaire aux comptes en remplacement du cabinet Pricewaterhousecoopers, pour une durée de six exercices.

Dans une **onzième résolution**, nous vous invitons à nommer les cabinets KPMG SA et Ernst & Young en qualité de Commissaires aux Comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité pour la durée de leurs mandats respectifs restant à courir au titre de leur mission de certification des comptes annuels et consolidés.

Dans une **douzième résolution**, il conviendra de donner pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

5.4 Stock-Options – Attribution d'actions gratuites

Conformément aux dispositions des articles L 225-184 et L 225-197-4 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale doit être informée des plans d'option et des attributions gratuites d'actions, par le biais de rapports spéciaux.

Nous vous informons que la Société n'a pas mis en œuvre de programme d'attribution de stock-options et n'a pas attribué d'actions gratuites.

5.5 Actionnariat des salariés de la société

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la Société et par le personnel des Sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce, dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise, d'un fond commun de placement, au dernier jour de l'exercice, soit le 31 Décembre 2023.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous informons qu'il n'existe aucune participation des salariés au capital social au 31 Décembre 2023.

5.6 Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

En application de l'article L441-14 du Code de commerce, vous trouverez ci-après le tableau donnant toutes informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients.

	Article D. 441 -II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 -II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre cumulé de factures concernées	396					130	N/A					
Montant TTC cumulé de factures concernées	641 558	95 596	7 264	1 496	12 036	116 392						
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année	0,86%	0,13%	0,01%	0,00%	0,02%	0,16%	N/A					
Pourcentage du montant	N/A											

NB : les informations présentées n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes.

Rappel des données 2022

Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice
(tableau prévu au II de l'article D. 441-6)

	Article D. 441 -II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 -II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre cumulé de factures concernées	406					236	N/A					
Montant TTC cumulé de factures concernées	717 170	122 253	9 781	632	19 911	152 578						
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année	1,43%	0,24%	0,02%	0,00%	0,04%	0,30%	N/A					
Pourcentage du montant	N/A											

a) Capital social	260 840	260 840	260 840	290 568	290 568
b) Nombre d'actions émises	8 414 202	8 414 202	8 414 202	9 373 173	9 373 173
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Produit brut bancaire					
b) Produit net bancaire	841 827	822 622	860 220	953 138	961 907
c) Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	373 038	365 966	396 534	478 589	437 703
d) Charge fiscale	87 799	93 060	107 126	110 017	91 384
e) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	207 018	178 030	250 025	293 032	220 117
f) Montant des bénéfices distribués	207 135	178 176	359 120	411 674	(*)
III - Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)					
a) Bénéfice après impôt, avant amortissements et provisions	33,90	32,43	34,40	39,32	36,95
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	24,60	21,16	29,71	31,26	23,48
c) Dividende versé à chaque action :					
- ordinaire	24,60	8,21	28,58	18,55	(*)
- ordinaire (jouissance au 01 juillet)					
IV - Personnel					
a) Nombre de salariés au 31/12	3 653	3 537	3 312	3 212	3 277
b) Montant des salaires et traitements	155 516	153 904	146 988	152 069	163 804
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.)	76 997	71 114	72 064	69 928	71 668

(*) Montants indiqués dans le projet d'affectation du résultat qui sera proposé par le Conseil d'Administration qui aura lieu le 06/03/2024

5.8 Dépenses non déductible fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 145 925 euros, correspondant à des dépenses non déductibles du résultat fiscal, et que l'impôt sur les sociétés au taux de base acquitté à ce titre s'est élevé à 36 481 euros.

5.9 Rapport du Conseil d'administration sur les délégations en matière d'augmentation de capital

Afin de satisfaire aux dispositions des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 de l'ordonnance 2004-604 du 24/06/2004, nous vous rendons compte ci-dessous des informations relatives aux délégations de compétence et de pouvoir, en cours de validité, accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital :

NÉANT

Sur l'usage fait au cours de l'exercice 2022 des délégations visées ci-dessus.

NÉANT

5.10 Actionnariat

CIC Lyonnaise de Banque est détenue en majorité par le CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) dont le siège social est à Paris (9^{ème}), lui-même détenu majoritairement par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, elle-même détenue par la

UGEPAR SERVICES	6
Total général	9.373.173

5.11 Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2023, le Conseil d'administration de notre société est composé comme suit :

Conseil d'Administration
CARLI Philippe
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
CIC ASSOCIES
CICOR
CICOVAL
CIC PARTICIPATIONS
EFSA
PLACINVEST SA
SOFINACTION
HAFIDHOU Raïssa
HELLEISEN Julie
SORINI Christelle

A noter qu'à la suite de la démission de son représentant permanent, M. Rodolphe SAADE, la société VTP5 INVESTISSEMENTS a démissionné de ses fonctions d'administrateur à compter du 14 février 2023.

Par ailleurs, Mme Raïssa HAFIDHOU a été nommée Administrateur salarié et a remplacé Mme Claire DE GOUVENAIN à la suite des élections du personnel qui se sont tenues le 7 septembre 2023.

---°°°---

2023

36

CIC Lyonnaise de Banque

Comptes Sociaux

BILAN SOCIAL (en milliers d'euros)

ACTIF	Notes	2023	2022
		31 décembre	31 décembre
Caisse, Banques centrales , CCP	2	62 850	68 934
Créances sur les établissements de crédit	2	6 676 012	6 348 364
Opérations avec la clientèle	3	42 066 946	40 758 921
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable		15 186	27 190
- Obligations et autres titres à revenu fixe	4	14 978	26 980

Autres actifs	8	707 979	431 279
Comptes de régularisation	8	193 022	191 704
Total de l'actif		49 966 427	48 074 032

Hors-bilan (en milliers d'euros)

Engagements reçus

Engagements de financement

Engagements reçus d'établissements de crédit

Engagements de garantie

Engagements reçus d'établissements de crédit	8 771 471	8 343 924
----------------------------------------------	-----------	-----------

Engagements sur titres

Autres engagements reçus

BILAN SOCIAL (en milliers d'euros)

PASSIF	Notes	2023	2022
		31 décembre	31 décembre
Dettes envers les établissements de crédit	10	9 419 260	9 644 467
Opérations avec la clientèle	11	37 803 644	35 641 582
Dettes représentées par un titre	12	41 314	176 919
Autres passifs	8	379 150	444 889
Comptes de régularisation	8	560 699	497 703
Provisions	13	246 518	199 454

Total du passif	49 966 427	48 074 032
------------------------	-------------------	-------------------

Hors-bilan (en milliers d'euros)

Engagements donnés

Engagements de financement

Engagements en faveur d'établissements de crédit	7 237	
Engagements en faveur de la clientèle	5 964 744	6 126 070

Engagements de garantie

Engagements d'ordre d'établissements de crédit	53 091	121 428
Engagements d'ordre de la clientèle	4 726 231	4 445 141

Engagements sur titres

Autres engagements donnés

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

	Notes	2023 31 décembre	2022 31 décembre
+ Intérêts et produits assimilés	22	1 424 957	769 421
+ Intérêts et charges assimilées	22	(924 519)	(261 763)
+ Revenus des titres à revenu variable	23	1 549	2 124
+ Commissions (produits)	24	584 391	564 667
+ Commissions (charges)	24	(127 664)	(123 835)
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	25	7 891	7 782
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement e	26	46	150
+ Autres produits d'exploitation bancaire	27	3 883	3 961
+ Autres charges d'exploitation bancaire	27	(8 627)	(9 369)
= Produit Net Bancaire		961 907	953 138
+ Charges de personnel	28	(297 544)	(256 938)
+ Autres charges administratives		(226 456)	(216 261)
+ Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations		(14 629)	(14 977)

+/- Résultat exceptionnel		102	306
+ Impôts sur les bénéfices	31	(91 384)	(110 017)
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		(247)	(247)
= Résultat Net Global		220 117	293 032

B. Notes annexes aux comptes annuels

Note 1 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes sociaux de la Lyonnaise de Banque (LB) sont établis conformément aux principes comptables généraux et aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) dont le règlement 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Ils respectent la règle de prudence et les conventions de base concernant :

- la continuité de l'exploitation,
- la permanence des méthodes,
- l'indépendance des exercices.

La Lyonnaise de Banque est intégrée globalement (en tant que filiale) dans les comptes consolidés du sous-groupe CIC faisant lui-même partie du périmètre de consolidation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

2023 : la mise en place de la désinflation

L'année 2023 a été marquée par la mise en place du mouvement désinflationniste mondial, longtemps attendu pour permettre aux banques centrales occidentales d'arrêter leur cycle de remontée des taux directeurs. Malgré le maintien de risques géopolitiques sensibles (poursuite du conflit en Ukraine, tensions au Moyen-Orient et attaques en mer Rouge), les prix des matières premières se sont globalement stabilisés après une année 2022 marquée par l'envolée des cours. Si la désinflation a démarré lentement au premier semestre, elle s'est ensuite durablement installée des deux côtés de l'Atlantique, permettant aux banques centrales de mettre en œuvre leur politique monétaire à la fin de

par les ménages du stock d'épargne disponible. Enfin, en Chine, le rebond de la croissance est resté modeste et a déçu, en dépit des mesures de soutien budgétaire et monétaire annoncées par les autorités.

En **zone euro**, la persistance des pressions inflationnistes a inquiété les investisseurs financiers et la BCE sur la première partie de l'année. La résilience de l'inflation sous-jacente - hors énergie et alimentation - et les hausses de salaires ont contraint la BCE à continuer de remonter les taux directeurs et ce, malgré les craintes des investisseurs relatives à l'instabilité financière américaine. Néanmoins, le ralentissement de l'inflation s'est accéléré sur la deuxième partie de l'année passant de +8,6 % en janvier en glissement annuel à +2,4 % en novembre, et de +5,3 % à +3,6 % pour la sous-jacente. Ceci s'explique par des effets de base favorables, la diffusion des conditions financières restrictives et le ralentissement des prix à la production. De plus, la zone euro a connu une croissance atone cette année, de -0,1 % en rythme séquentiel au T3-2023, et de +0,1 % au T2 et au T1. Ceci n'a cependant pas empêché l'optimisme de porter les marchés d'actions un cran plus haut, à +12 % pour le Stoxx Europe 600. La dégradation des indicateurs économiques s'est davantage matérialisée au deuxième semestre, notamment sur les indices d'activité PMI, même si certains indicateurs de confiance ont arrêté de se dégrader en fin d'année. Dans ce contexte, la BCE a pu laisser ses taux directeurs inchangés depuis sa réunion d'octobre, après dix hausses consécutives de 450 pb ramenant à 4 % le taux de

rémunération des dépôts. En parallèle, l'institution a accéléré la baisse de la taille de son bilan *via* le non-réinvestissement des titres acquis dans le cadre du programme d'achats d'actifs historique (APP) et le remboursement des opérations de prêts à long terme des banques (TLTRO). Les taux souverains européens ont donc connu une année 2023 à deux visages. Après une hausse significative lors de la phase de resserrement monétaire, ils ont finalement pu amorcer leur rechute à l'automne à la suite de la pause de la BCE, un mouvement entretenu par les attentes des investisseurs financiers concernant l'assouplissement monétaire à venir en 2024. Cela a finalement profité au resserrement des écarts (*spreads*) de taux entre les pays cœurs et les pays dits périphériques de la zone euro. L'euro s'est apprécié en 2023 face au dollar terminant en hausse de près de +4 %, à 1 € = 1,10 \$. Cette parité est due principalement au repli du dollar causé par l'intégration de la fin du resserrement monétaire de la Fed par les investisseurs. À l'échelle européenne, les États membres se sont finalement accordés sur une réforme des règles budgétaires. Cette réforme maintient le seuil de déficit public à 3 % du PIB et celui de dette publique à 60 % du PIB tout en octroyant davantage de flexibilité aux États pour réduire leur endettement, notamment *via* l'introduction d'une période d'ajustement pouvant être allongée en cas d'investissements structurels dans la transition écologique, la défense ou le numérique. Enfin, l'année a été ponctuée par des événements politiques tels que l'arrivée en tête aux élections législatives des Pays-Bas du parti d'extrême-droite eurosceptique et le maintien en Espagne du socialiste P. Sanchez au poste de Premier ministre.

En **France**, l'inflation a poursuivi son repli en 2023 à +3,7 % sur un an en décembre en glissement annuel *vs* +6 % en janvier, à l'image du reste de la zone euro, mais le resserrement monétaire et le contexte inflationniste ont affecté l'activité. Le PIB s'est en effet contracté au troisième trimestre à -0,1 % en rythme séquentiel par rapport au trimestre précédent. Les signes d'affaiblissement de la conjoncture française se sont multipliés en fin d'année (indices d'activité PMI toujours en territoire de contraction). Au cours du premier semestre, l'agence de notation *Fitch* a dégradé la notation souveraine de la France de AA à AA- en raison de réserves relatives à la trajectoire des finances publiques et du contexte social qui a suivi la promulgation de la réforme des retraites. Enfin, le gouvernement a présenté son projet de loi de finances pour 2024, lequel prévoit un déficit de 4,4 % du PIB en 2024 *vs* 4,9 % estimé en 2023, qui nécessitera l'émission de 285 milliards d'euros de dette à moyen et long terme. Pour sa part, le CAC 40 a légèrement surperformé son pair paneuropéen avec une progression de +16,5 % sur l'année.

Au **Royaume-Uni**, si la persistance de l'inflation et des tensions sur le marché de l'emploi ont nécessité la poursuite des hausses de taux directeurs au premier semestre, la désinflation observée par la suite a permis à la Banque d'Angleterre d'entamer une phase de pause dans son resserrement monétaire depuis l'été, en maintenant ces taux à 5,25 %. Les conséquences de la politique monétaire ont toutefois

plus rapidement qu'en zone euro. L'indicateur PCE (*Personal Consumption Expenditures*) est passé de +5,5 % en janvier à +2,6 % en novembre, permettant à la Fed de laisser ses taux inchangés depuis la réunion de septembre. En parallèle, la croissance américaine n'a cessé de surprendre par sa résilience, avec un rebond du PIB à +4,9 % en rythme séquentiel annualisé au T3, en particulier dans les services portés par la demande des ménages. Le marché de l'emploi a également été un facteur de soutien en ne se normalisant que très graduellement (augmentation de l'offre de main-d'œuvre mais créations d'emplois toujours élevées, faible taux de chômage). Cela n'a permis qu'un ralentissement seulement progressif des salaires, toujours proches de +4 % en rythme annuel en fin d'année. Tout comme en Europe, les taux souverains américains ont connu une forte appréciation jusqu'à l'automne, en particulier pour les échéances de long terme (taux à dix ans passant le seuil des 5 % en octobre dernier). Puis les taux ont amorcé un repli généralisé et rapide à partir de mi-octobre sur fond d'anticipations par les investisseurs financiers de nombreuses baisses des taux directeurs par la Fed en 2024 grâce au ralentissement de l'inflation. Surtout visible sur la partie réelle (i.e. hors anticipations d'inflation), cette

décrite des taux a propulsé les indices actions américains vers de nouveaux sommets historiques à l'image de la hausse de +25 % pour le S&P 500. Cela a également contribué à la dépréciation du dollar face aux principales devises sur la fin de l'année. Soulignons que l'année a été mouvementée aux États-Unis en raison : 1/ des craintes sur le système bancaire à la suite des faillites de certaines banques régionales au premier semestre puis 2/ d'une remontée notable au cours de l'été des taux souverains en partie dans le sillage de craintes quant à la trajectoire des finances fédérales américaines, lesquelles faisaient suite à un risque de défaut compte tenu de divergences fortes au sein du Congrès autour des décisions budgétaires. Un accord sur le relèvement du plafond de la dette et des coupes budgétaires a finalement été acté. Ceci a permis la reprise des émissions de dette sur le marché depuis juin sans pour autant empêcher la dégradation par l'agence *Fitch* de la notation souveraine américaine de AAA à AA+. Les risques budgétaires sont d'ailleurs restés élevés au second semestre (aucun budget adopté à l'approche de la date de clôture de l'exercice fiscal 2023), nécessitant l'adoption d'un budget provisoire jusqu'à fin janvier 2024 afin d'éviter un *shutdown* (fermeture des services non essentiels de l'État).

En **Chine**, la faiblesse conjuguée de l'inflation, passée en territoire négatif, et de la croissance dont la reprise post-pandémie a déçu par son ampleur, a conduit les autorités à maintenir leur soutien budgétaire et monétaire pour atteindre l'objectif de croissance de 5 %. Les fragilités structurelles ont toutefois continué de peser et de limiter l'ampleur du rebond, à l'instar de la crise du secteur immobilier et du niveau très élevé d'endettement public et privé, sans oublier la net déclin des indices chinois de -18 % pour le Hang Seng en 2023. En outre, si les tensions géopolitiques avec les États-Unis se sont amplifiées sur la première partie de l'année - enjeux autour de Taïwan et soupçons d'espionnage -, la rencontre en novembre des dirigeants Xi Jinping et Joe Biden pour la première fois depuis un an a marqué une stabilisation de la relation bilatérale. S'agissant des autres **pays émergents**, le reflux de l'inflation, notamment sous-jacente, a permis aux banques centrales de baisser les taux directeurs cette année, à l'image de la banque centrale du **Brésil** cet été.

S'agissant des **matières premières**, le cours du Brent a rebondi jusqu'à quasiment 95 \$/baril durant l'été sur fond de coupes de production de l'OPEP+, de résilience de la demande américaine et de hausse des importations chinoises. Il est revenu en fin d'année autour de 78 \$/baril, dans le sillage du ralentissement économique mais aussi de craintes concernant la solidarité du cartel. Les cours du gaz se sont quant à eux repliés autour de 35 €/MWh pour la référence européenne TTF à fin d'année, profitant d'une demande contenue et de la diversification des approvisionnements. Les tensions géopolitiques et les risques climatiques ont néanmoins alimenté la volatilité, en particulier sur certaines denrées alimentaires, bien que l'indice FAO des matières premières ait dans l'ensemble baissé en 2023.

Note 1.1 Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les actionnaires, sur la base de leur

Note 1.2 Reclassement d'actifs financiers

Le reclassement hors de la catégorie des titres de transaction, vers les catégories des titres d'investissement et des titres de placement est possible dans les deux cas suivants :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

42

Note 1.3 Traitement des changements de méthode comptable

Les changements de méthode comptable sont appliqués de façon rétrospective, c'est-à-dire comme si ce principe avait toujours été appliqué. L'impact de première application est imputé sur les capitaux propres au 1er janvier, corrigeant le bilan d'ouverture.

Conformément au règlement ANC 2015-06, pour les exercices ouverts à compter du 1 janvier 2016, le mali technique n'est plus comptabilisé de manière globale au poste « fonds commercial » et non amorti. Il est comptabilisé au bilan par catégorie d'actifs en autres immobilisations corporelles, incorporelles et financières.

Cette affectation permet d'appliquer au mali technique les règles d'amortissement des actifs sous-jacents (le mali affecté en totalité ou en partie à un actif amortissable est désormais amorti en totalité ou en partie). En revanche, la quote-part du mali affectée au fonds commercial bénéficie toujours d'une présomption de non-amortissement.

Note 1.4 Prêts et créances

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les commissions reçues à l'occasion de l'octroi d'un concours et celles versées aux apporteurs d'affaires sur crédits sont rapportées progressivement au résultat suivant une méthode qui revient à les assimiler à des intérêts. Cet étalement actuariel est comptabilisé en produits nets d'intérêts au compte de résultat. Au bilan, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

Au sein de l'ensemble des risques de crédit, on distingue comptablement les encours sains, douteux et douteux compromis.

Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation interne du risque de crédit du groupe Crédit Mutuel. Ce dernier considère la probabilité de défaut de la contrepartie via une note interne et le taux de perte fonction de la nature de l'exposition. L'échelle des notes internes comprend douze niveaux dont neuf pour les contreparties saines et trois pour les contreparties douteuses.

Note 1.5 Créances et risque de crédit

Le système de déclassement en encours douteux est conforme Conformément au règlement ANC n°2014 -07, selon lequel les créances de toute nature sont déclassées dans les situations suivantes en créances douteuses dans les cas suivants :

- en cas de constatation d'impayés depuis plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales,

de plus de six mois pour les crédits aux acquéreurs de logement, de plus de trois mois pour les autres

- l'analyse du défaut (i.e. le fait générateur du déclassement de la créance) est effectuée quotidiennement, au niveau de l'ensemble des engagements d'un emprunteur, l'appréciation du défaut étant déterminée par emprunteur ou groupe d'emprunteurs ayant un engagement commun ;

43

- le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'arriérés consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs ;
 - le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
 - la période probatoire minimale est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés et de douze mois pour les crédits restructurés.
- Les créances douteuses font l'objet de dépréciations individualisées créance par créance enregistrées en coût du risque.

Les intérêts sur créances douteuses non réglés et inscrits au compte de résultat sont couverts par des dépréciations à hauteur de l'intégralité du montant comptabilisé. Les dotations ou reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence. Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

Concernant les créances douteuses sur les professionnels de l'immobilier, l'application de ces règles conduit à tenir compte de la valeur marchande des immeubles financés dans le secteur des marchands de biens. De même, le calcul du provisionnement des opérations liées à la promotion immobilière tient compte des frais financiers supplémentaires exposés par le promoteur, en raison du ralentissement éventuel de la commercialisation des programmes.

La dépréciation constituée couvre la perte prévisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps à partir de la date de déclassement du crédit. Une reprise de provision du fait du passage du temps est enregistrée en produit net bancaire.

Les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses, sont spécifiquement identifiés dans la catégorie « encours douteux compromis ».

La banque a défini des règles internes qui présument le caractère nécessairement compromis de la créance dès lors qu'elle a été classée plus d'un an en créance douteuse, sauf à démontrer formellement l'existence et la validité de garanties couvrant la totalité des risques. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en « encours douteux compromis ».

L'article 2221-5 du règlement ANC précité prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Lorsqu'ils sont significatifs, les encours douteux redevenus sains à la suite d'une restructuration à des conditions hors marché sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

L'impossibilité de recouvrer toute ou partie de la ou des créances douteuses entraîne le passage en

perte. L'absence de possibilité de recouvrement résulte principalement :

Note 1.6 Comptes d'épargne à régime spécial

La réglementation des comptes d'épargne à régime spécial (livret bleu, livret A, compte sur livret d'épargne populaire, livret de développement durable et solidaire) impose aux établissements de crédit de reverser au fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) une partie de cette collecte. Cette centralisation des dépôts se traduit alors par une créance de l'établissement collecteur sur le fonds d'épargne de la CDC.

Le montant de la créance sur le fonds d'épargne de la CDC est présenté en déduction des encours des dépôts de la clientèle collectés par l'établissement au titre du livret A, du LDDS et du compte sur LEP figurant à son passif.

Note 1.7 Opérations sur titres

Les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe (titres de marché interbancaire, de créances négociables, valeurs mobilières) sont répartis en titres de transaction, de placement ou d'investissement ; et les actions et autres titres à revenu variable sont répartis en titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille, de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme. Les frais d'acquisition et de cession constituent une charge de l'exercice.

Titres de transaction

Il s'agit de titres qui, à l'origine, sont soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou racheter à court terme soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché. Ils sont enregistrés à la date d'acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. A chaque arrêté comptable, les titres détenus sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat en produits ou en charges.

Titres de placement

Il s'agit de titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation ou parts dans les entreprises liées. Ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais d'achat. Les surcotes ou décotes éventuelles sont étalées sur leur durée résiduelle.

À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait l'objet séparément d'une estimation et, pour les obligations, les titres sont regroupés par ensembles homogènes. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur probable de négociation, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente, ce calcul étant effectué valeur par valeur ou par ensemble homogène.

Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 de l'ANC 2014-07, prenant la forme d'achat ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et il n'y a pas de compensation entre les plus et moins-values latentes. La valeur probable de négociation est, pour les actions cotées à Paris, le cours moyen du dernier mois et pour les actions cotées à l'étranger et les obligations, le cours le plus récent du dernier mois.

Titres d'investissement

Il s'agit de titres acquis avec l'intention manifeste de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur leur durée résiduelle. Ces titres font l'objet d'une couverture en ressources ou en taux.

Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la situation financière des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Titres de l'activité de portefeuille

Titres de l'activité de portefeuille

de plus-values de cession.

Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition. À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait l'objet séparément d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les titres cotés, la moyenne des cours de bourse sur une période suffisamment longue peut être retenue.

Autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les autres titres détenus à long terme sont des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement des relations professionnelles durables avec l'émetteur, sans exercer toutefois une influence dans sa gestion. Les titres de participation sont ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité du groupe, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur l'émetteur, ou d'en assurer le contrôle.

Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, éventuellement réévalué, ou de fusion et opérations assimilées. A la clôture de l'exercice, chaque ligne fait séparément l'objet d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention : elle peut être estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de Bourse des derniers mois.

Titres donnés en pension livrée

Ils sont maintenus à l'actif du bilan et la dette vis-à-vis du cessionnaire est inscrite au passif. Les principes d'évaluation et de prise en résultat des revenus de ces titres demeurent ceux applicables à la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Critères et règles de déclassement

En cas de modification d'intention ou de capacité de détention, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité et aux règles de transfert, les titres peuvent être déclassés. En cas de transfert, les titres font l'objet au jour du transfert d'une évaluation selon leur portefeuille d'origine.

Note 1.8 Instruments dérivés : instruments à terme de taux d'intérêt et de change

Le groupe intervient pour son propre compte sur différents marchés organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux d'intérêt et de devises en application de la stratégie de gestion des risques liés aux positions de taux d'intérêt et de change de ses actifs et passifs.

Opérations sur les marchés organisés et assimilés

Les contrats sur instruments à terme fermes ou conditionnels traités sur les marchés organisés et assimilés sont évalués conformément aux règles fixées par le Comité de la réglementation bancaire. Les contrats sont réévalués en fin d'arrêté suivant leur cotation sur les différents marchés. Le gain ou la perte résultant de cette réévaluation est porté au compte de résultat.

Opérations sur les marchés de gré à gré

Sont notamment concernés les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises, les contrats de taux futur (FRA), les contrats optionnels (cap, floor,...). Les opérations sont affectées dès leur origine dans les différents portefeuilles (position ouverte, micro-couverture, gestion globale du bilan et hors bilan, gestion spécialisée).

Les contrats classés dans les portefeuilles de position ouverte sont évalués au plus bas du prix d'acquisition ou de leur valeur de marché.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de micro-couverture sont inscrits en compte de résultat de façon symétrique à la comptabilisation de l'élément couvert.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de gestion globale du risque de taux sont inscrits prorata temporis dans le compte de résultat.

Les contrats inscrits dans les portefeuilles de gestion spécialisée sont évalués en valeur de marché. Les variations de valeur sont portées dans le produit net bancaire après correction pour tenir compte du risque de contrepartie et des frais futurs de gestion. Les soultes de netting de dérivés de couverture sont étalées sur la durée résiduelle des éléments couverts.

Note 1.9 Immobilisations corporelles et incorporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, éventuellement réévalué, augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées au coût historique amorti c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable est déterminé après déduction de la valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Celles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement pour les immeubles sont de :

- 40-80 ans pour les gros œuvres ;
- 15-30 ans pour les clos et couverts ;
- 10-25 ans pour les équipements ;
- 10 ans pour les agencements et installations.

Immobilisations incorporelles :

- Les droits au bail versés ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation,
- Les droits d'entrée versés au propriétaire sont amortis sur la durée de vie du bail comme un complément de loyer,
- les autres éléments du fonds commercial sont amortis sur 10 ans (acquisition de portefeuilles de contrats clientèle).

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « produits des autres activités » ou « charges des autres activités ».

Note 1.10 Comptes de régularisation

Les frais d'émission d'emprunts émis jusqu'au 31 décembre 1999 sont amortis au cours de l'exercice d'émission et, pour les émissions postérieures à cette date, sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt.

Les primes de remboursement des obligations sont amorties, sur une base linéaire, en fonction de la durée de l'emprunt.

Note 1.11 Provisions pour dépréciation

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges correspondantes.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.

Note 1.12 Provisions générales pour risque de crédit (PGRC)

Depuis l'exercice 2000, des provisions générales pour risques de crédit sont constituées pour couvrir des risques nés mais non encore avérés sur les crédits sains et les engagements donnés à la clientèle.

Elles sont déterminées :

- pour les activités de crédit autres que les financements spécialisés, par un coût du risque moyen tel qu'il peut être appréhendé dans une perspective à long terme, soit 0,5 % de l'encours clientèle sain ;
- pour l'activité de financements spécialisés ainsi que pour les succursales étrangères, par un coût du risque obtenu à partir de la notation des créances à laquelle est associé un coût moyen de défaillance. Cette méthode permet de tenir compte de la moindre dispersion des risques, de l'importance unitaire des dossiers et donc d'une volatilité plus importante.

Ces provisions générales pour risque de crédit feront l'objet de reprises si les occurrences auxquelles elles sont destinées à faire face se concrétisent.

Depuis l'exercice 2003, elles peuvent comprendre une provision générale au titre des grands risques du groupe.

Note 1.13 Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés accessibles à la clientèle (personnes physiques) qui associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent pour l'établissement distributeur deux types d'engagements :

- de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Lorsque ces engagements sont potentiellement défavorables, ils font l'objet de provisions. Celles-ci couvrent les engagements sur contrats existant à la date de détermination de la provision ; il n'est pas tenu compte des futures ouvertures de plans et comptes épargne logement.

Les encours futurs liés aux contrats d'épargne logement sont estimés à partir de statistiques comportementales des clients dans un environnement de taux donné. Les PEL qui sont souscrits dans le cadre d'une offre globale de produits liés et ne répondant pas aux lois comportementales susvisées sont exclus des projections. Les encours à risques qui font l'objet d'une provision sont constitués :

- pour les dépôts PEL, de la différence entre les encours probables d'épargne et ceux d'épargne minimum attendus. Ces derniers sont déterminés avec un seuil de confiance de 99,5 % sur la base de plusieurs milliers de scénarios de taux différents ;
- pour les crédits épargne logement, des volumes futurs dépendant de la réalisation probable des droits

acquis et des crédits déjà en force.

Les pertes futures sont évaluées par rapport aux taux non réglementés des comptes à terme pour l'épargne et des prêts ordinaires à l'habitat pour les crédits. Cette approche est menée par génération homogène de PEL et de CEL en termes de conditions réglementées, sans compensation entre les différentes générations. Les pertes ainsi déterminées sont actualisées à partir des taux déduits de la moyenne des douze derniers mois de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor 3 mois. Le montant des provisions repose sur la perte moyenne constatée à partir de plusieurs milliers de scénarios de taux générés par une modélisation stochastique. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Note 1.14 Actifs et passifs libellés en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change officiel à la date d'arrêté. Les gains ou pertes de change latents résultant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat avec les différences de change réalisées ou subies sur les transactions de l'exercice.

Cependant, les écarts de conversion des titres d'investissement et des titres de participation et de filiales libellés en devises et financés en euros ne sont pas enregistrés en compte de résultat. Toutefois, si les titres doivent faire l'objet d'une cession ou d'un remboursement, une provision est constituée à hauteur de la perte de change latente.

Note 1.15 Fonds pour risques bancaires généraux

Le fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) a été créé par mesure de prudence pour couvrir les risques de caractère général et indéterminé, inhérents à l'activité bancaire. Les dotations et reprises au FRBG sont effectuées par les dirigeants et figurent au compte de résultat.

Note 1.16 Intérêts et commissions

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement à l'exception de celles relatives aux opérations financières qui le sont dès la clôture de l'émission ou dès leur facturation.

Les intérêts des créances douteuses compromises ne sont pas comptabilisés en produits.

Les commissions comprennent les produits d'exploitation bancaire rétribuant les services fournis à des tiers, à l'exception de ceux ayant une nature d'intérêt, c'est à dire calculés en fonction de la durée et du montant de la créance ou de l'engagement donné.

Note 1.17 Engagements de retraite et assimilés

En application de la recommandation 2013.02 de l'ANC, les engagements font l'objet d'une provision dont la variation est comptabilisée dans le résultat de l'exercice. Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite et assimilés sont les suivantes :

* un taux d'actualisation déterminé par référence au taux long terme des obligations d'entreprises de première catégorie à la clôture de l'exercice

* un taux d'augmentation des salaires évalué à partir d'une estimation sur le long terme de l'inflation et de la progression du salaire réel.

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actualisée de l'engagement et le coût des services rendus de l'exercice, à partir d'hypothèses. Les différences générées par les changements de celles-ci et par les différences entre les hypothèses antérieures et ce qui s'est effectivement produit constituent des écarts actuariels.

Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour

décembre 2008, la transformation en IGRS de l'entité fusionnée, avec pour corolaire le basculement des réserves et engagements auprès d'un organisme d'assurance, est intervenue en 2009.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les futures indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux sont, soit couverts par des contrats d'assurances, soit provisionnés pour la part non couverte par de tels contrats.

Les primes pour indemnités de fin de carrière versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les indemnités de fin de carrière arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursement par l'assureur à hauteur de la part couverte par celui-ci.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui a atteint son 62ème anniversaire.

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Depuis 1994, un accord d'entreprise a été conclu créant un régime de retraite complémentaire par capitalisation collective au profit des personnels du groupe et notamment de l'ex-CIC Paris. Ce régime a été étendu aux personnels de l'ex-Union Européenne de CIC à l'occasion de la fusion des deux établissements en 1999.

Autres avantages à long terme

Les salariés reçoivent une prime liée à la médaille du travail obtenue après 20, 30, 35 et 40 années d'ancienneté. Cet engagement est intégralement provisionné dans les comptes de la société et évalué selon les mêmes principes que ceux des indemnités de fin de carrière.

Note 1.18 Implantation dans les Etats ou territoires non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires visés par l'article L511-45 du Code monétaire et financier et figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 12 février 2010.

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

Les notes de l'annexe sont présentées en milliers d'euros.

NOTE 2 - Créances sur les établissements de crédit

	31.12.23		31.12.22	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Caisse, banques centrales, CCP	62 850		68 934	
Comptes ordinaires	5 270 374		5 361 294	
Prêts, valeurs reçues en pension	11 152	1 301 494	7 034	943 591
Titres reçus en pension livrée				
Créances rattachées		92 992		36 445
Créances douteuses				
Dérogation des créances douteuses				

Autres concours		
- Prêts et crédits	40 071 869	39 213 443
- Titres reçus en pension livrée		
- Créances rattachées	72 845	52 634
Comptes ordinaires débiteurs	1 112 469	833 132
Créances rattachées	771	321
Créances douteuses	1 211 361	1 020 205
Dépréciation des créances douteuses	(484 788)	(437 079)
Total	42 066 946	40 758 921
dont prêts participatifs	6 763	475
dont prêts subordonnés	125	

Parmi les créances douteuses, les créances douteuses compromises s'élèvent à 917,75 M€ et font l'objet de 363,97 M€ de dépréciations.
Les crédits restructurés représentent un montant total de 372,82 millions d'euros.

Répartition des créances sur la clientèle	Créances brutes	Créances douteuses	Créances douteuses compromises	Provisions
Répartition par grands types de contrepartie				
- Grand public	29 608 205	134 163	459 325	(237 083)
- Entreprises	11 732 169	159 450	458 424	(247 705)
- Grandes entreprises				
- Financements spécialisés				
- Autres				
Total	41 340 374	293 613	917 749	(484 788)

NOTE 4 - Obligations & autres titres à revenu fixe

	31.12.23				31.12.22			
	Transaction	Placement	Invest.	Total	Transaction	Placement	Invest.	Total
Titres détenus cotés					10 000			10 000
Titres détenus non cotés (*)							2 000	2 000
Titres prêtés								
Créances rattachées						2		2
Créances douteuses (*)			36 510	36 510			37 130	37 130
Montant brut			36 510	36 510	10 000	2	39 130	49 132
Dépréciations								
. Sur risque de taux								
. Sur créances douteuses			(21 532)	(21 532)			(22 152)	(22 152)
Montant net			14 978	14 978	10 000	2	16 978	26 980
Plus-values latentes								
dont obligations subordonnées								
dont titres émis par des organismes publics								

Au cours de l'exercice 2023, aucun transfert de portefeuille n'a eu lieu.

(*) Durée résiduelle à plus de 5 ans

NOTE 6 - Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

	31.12.22	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transferts	Autres variations	31.12.23
Autres titres détenus à long terme						
- cotés						
- non cotés	36 225	3 987				40 212
Titres de participation						
- cotés	469		(149)			320
- non cotés	10 278					10 278
Parts dans les entreprises liées						
- cotés						
- non cotés	25 029		(56)			24 973
Titres de sociétés mises en équivalence						
Sous-total	72 001	3 987	(205)			75 783
Ecarts de conversion						
Titres prêtés						
Créances rattachées						
Appels de fonds et avances en compte courant dans les S.C.I.						
Montant brut	72 001	3 987	(205)			75 783
Dépréciation						
- titres cotés						
- titres non cotés	(110)					(110)
Sous-total	(110)					(110)
Montant net	71 891	3 987	(205)			75 673

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché. Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'établissement dans les rapports avec les tiers de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions d'usage dans les sociétés du même secteur.

CIC Lyonnaise de Banque

Comptes Sociaux

Opérations avec les entreprises liées

	31.12.23		31.12.22	
	Total	Dont subordonné	Total	Dont subordonné
Actif				
Créances sur établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit				
Comptes créditeurs de la clientèle				
Dettes représentées par un titre				
Hors-bilan				
Engagements donnés				
Etablissements de crédit	614 847		626 704	
Clientèle				

NOTE 7 - Immobilisations corporelles et incorporelles

	31.12.22	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	31.12.23
Immobilisations corporelles					
Valeur brute					

(*) dont mises en service pour un montant total de 2,92 M€.

Immobilisations incorporelles	31.12.22	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	31.12.23
Valeur brute					
. Fonds commerciaux	103				103
. Frais de recherche et de développement					
. Autres immobilisations incorporelles	40 100	365	(1 455)		39 010
Montant brut	40 203	365	(1 455)		39 113
Amortissements					
. Fonds commerciaux					
. Frais de recherche et de développement					
. Autres immobilisations incorporelles	(7 582)	(329)	29		(7 882)
Montant des amortissements	(7 582)	(329)	29		(7 882)
Montant net	32 621				31 231

NOTE 8 - Comptes de régularisation et autres actifs et passifs

	31.12.23		31.12.22	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes de régularisation				
Comptes d'encaissement	7 799	53 439	5 766	61 822
Comptes d'ajustements devises et hors-bilan	12 415	2 332	4 786	2 098
Autres comptes de régularisation	172 808	504 928	181 152	433 783
Sous-total	193 022	560 699	191 704	497 703
Autres actifs et passifs				
Primes sur options			3	
Comptes de règlement d'opérations sur titres		1 906		20
Dettes représentatives des titres empruntés		206		
Autres actifs et passifs d'assurance				
Impôts différés				
Débiteurs et créditeurs divers	708 165	376 175	431 959	444 418
Créances et dettes rattachées	942	863	534	451
Dépréciation	(1 128)		(1 217)	
Sous-total	707 979	379 150	431 279	444 889
Total	901 001	939 849	622 983	942 592

NOTE 9 - Dépréciation des créances douteuses et provisions

	31.12.22	Dotations	Reprises	Autres variations	31.12.23
Actif					
Dépréciation sur créances sur les établissements de crédit					
Dépréciation sur créances sur la clientèle	437 079	131 288	(84 069)	490	484 788
Dépréciation sur obligations et autres titres à revenu fixe	22 152	69	(689)		21 532
Passif					
Provisions sur engagements par signature	10 523	23 426	(3 770)		30 179

	31.12.23		31.12.22	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Banques centrales, CCP				
Comptes ordinaires	132 910		90 804	
Comptes à terme		9 227 352		9 542 370
Valeurs données en pension				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes rattachées		58 998		11 293
Total	132 910	9 286 350	90 804	9 553 663
Total des dettes envers les établissements de crédit		9 419 260		9 644 467

NOTE 11 - Comptes créditeurs de la clientèle

	31.12.23		31.12.22	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes d'épargne à régime spécial	5 887 938	2 027 987	6 860 940	2 331 856
Dettes rattachées		10		19
Total - Comptes d'Epargne à Régime Spécial	5 887 938	2 027 997	6 860 940	2 331 875
Autres dettes	18 691 973	11 049 816	21 829 508	4 604 140
Titres donnés en pension livrée				
Dettes rattachées		1 145 919	1	15 118
Total - Autres dettes	18 691 974	11 195 735	21 829 509	4 619 258
Total des comptes créditeurs de la clientèle à vue et à terme		37 803 644		35 641 582

NOTE 11a - Dépôts de la clientèle faisant l'objet d'une centralisation auprès du fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations

	31.12.23	31.12.22
Montant des dépôts collectés (livrets A, livrets de développement durable et solidaire, livrets d'épargne populaire)	5 337 465	4 424 918
Montant de la créance sur le fonds d'épargne de la CDC (montant des dépôts centralisés)	(2 890 059)	(2 399 615)
Montant net des comptes d'épargne à régime spécial présentés au passif du bilan	2 447 406	2 025 302

NOTE 12 - Dettes représentées par un titre

	31.12.23	31.12.22
Bons de caisse	6 600	6 600
Titres du marché interbancaire & titres de créance négociables	33 900	169 425
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Dettes rattachées	814	894
Total	41 314	176 919

NOTE 13 - Provisions

- autres provisions pour risques et charges	15 165	13 980	(5 939)		23 206
Total	199 454	62 794	(15 729)	(1)	246 518

56

CIC Lyonnaise de Banque

Comptes Sociaux

NOTE 13a - Provision relative aux indemnités de fin de carrière

Indemnités de fin de carrière	Ouverture	Produits financiers	Effet de l'actualisation	coût des services rendus	Autres transferts + frais de gestion	Variation écarts actuariels	Impact chgt de l'âge de départ en retraite	Paiement aux bénéficiaires	Clôture 2023
Engagements	31 618		1 075	1 564	(211)	6 326	(439)	(2 116)	37 818
Contrat d'assurance	24 996	(955)			(246)			(1 270)	22 525
Etalement									
Provision	6 623	955	1 075	1 564	35	6 326	(439)	(846)	15 293

Note 13b - Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne logement

	31.12.23		31.12.22	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans d'épargne logement	1 760 906	13 772	1 969 635	14 165
Comptes d'épargne logement	142 293	33	126 024	35
Prêts d'épargne logement	2 095	69	935	8
Total	1 905 294	13 875	2 096 594	14 208

Ventilation des encours de Plans d'épargne logement par génération.

	2023	2022
Encours des plans d'épargne logement		
Ancienneté comprise entre 0-4 ans	163 800	
Ancienneté comprise entre 4-10 ans	976 344	1 288 807
Ancienneté supérieure à 10 ans	620 762	680 828
Total	1 760 906	1 969 635

NOTE 14 - Dettes subordonnées

	31.12.22	Emissions	Remboursements	Autres variations	31.12.23
Dettes subordonnées	155 968				155 968
Emprunts participatifs	15 433				15 433
Dettes subordonnées à durée indéterminée	24 600				24 600
Dettes rattachées	936			332	1 268
Total	196 937			332	197 269

NOTE 15 - Capitaux propres et FRBG

	Capital	Primes	Réserves	Ecart de réévaluation	Provisions réglementées	Report à nouveau	Résultat exercice	Total	Fonds pour risques bancaires généraux
Solde au 1.1.2022	260 840	90 421	346 353		3 832	109 095	250 025	1 060 566	27 867
Résultat de l'exercice							293 032	293 032	
Affectation du résultat de l'exercice précédent						250 025	(250 025)		
Distribution de dividendes						(240 478)		(240 478)	
Augmentation de capital	29 728	101 118						130 846	
Incidence des réévaluations									
Autres variations					247			247	
Solde au 31.12.2022	290 568	191 539	346 353		4 079	118 642	293 032	1 244 213	27 867
Solde au 1.1.2023	290 568	191 539	346 353		4 079	118 642	293 032	1 244 213	27 867
Résultat de l'exercice							220 117	220 117	
Affectation du résultat de l'exercice précédent						293 032	(293 032)		
Distribution de dividendes						(173 872)		(173 872)	
Augmentation de capital			2 973					2 973	
Incidence des réévaluations									
Autres variations					248	(2 973)		(2 725)	
Solde au 31.12.2023	290 568	191 539	349 326		4 327	234 829	220 117	1 290 706	27 867

Le capital de CIC Lyonnaise de Banque est détenu à 100% par le CIC; il est composé de 9 373 173 actions au nominal de 31 euros.

Le poste "Reserves" est constitué de la réserve légale pour 29 057 k€, des réserves facultatives pour 28 157 k€ et des autres réserves pour 292 112 k€.

CIC Lyonnaise de Banque est intégrée globalement dans les comptes consolidés du Groupe CIC, de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et du Groupe CREDIT MUTUEL.

NOTE 16 - Ventilation de certains actifs / passifs selon leur durée résiduelle

	< 3 mois et à vue	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	A durée indéterminée	Créances dettes rattachées	Total
ACTIFS							
Créances sur les établissements de crédit *	5 352 021	37 671	985 228	270 950		92 992	6 738 862
Créances sur la clientèle **	3 934 660	3 834 710	14 631 980	18 941 675		73 616	41 416 641
Obligations et autres titres à revenu fixe ***							
PASSIFS							
Dettes envers les établissements de crédit	437 175	550 946	5 709 190	2 662 951		58 998	9 419 260
Comptes créditeurs de la clientèle	28 729 827	5 366 192	3 420 964	140 731		145 930	37 803 644
Dettes représentées par un titre							
- Bons de caisse		2 550	4 050			256	6 856
- Titres du marché interbancaire et titres de créance négociés	2 000	7 450	19 450	5 000		558	34 458
- Emprunts obligataires							
- Autres							

* à l'exception des créances douteuses et des provisions pour dépréciation

** à l'exception des valeurs non imputées, de l'étalement frais dossiers sur prêts, des créances douteuses et des provisions pour dépréciation

*** exclusivement pour les titres de placement et d'investissement (hors créances douteuses)

NOTE 18 - Engagements sur instruments financiers à terme

Opérations sur instruments financiers à terme (selon la notion d'opérations de couverture micro/macro et opérations de gestion position ouverte/gestion spécialisée sur les opérations fermes et conditionnelles).

	31.12.23		31.12.22		
	Couverture	Opérations de gestion	Total	Couverture	Opérations de gestion
Opérations fermes					
<i>Marchés organisés</i>					
Contrats de taux					
Contrats de change					
Autres opérations					
<i>Marchés de gré à gré</i>					
Accords de taux futurs					
Swaps de taux	10 084 893		10 084 893	6 897 525	6 897 525
Swaps financiers					
Autres opérations					
Swaps - autres					
Opérations conditionnelles					
<i>Marchés organisés</i>					
Options de taux					
Achetées					
Vendues					
Options de change					
Achetées					
Vendues					
Actions et autres options					
Achetées					
Vendues					
<i>Marchés de gré à gré</i>					
Contrats de taux plafonds et planchers					
Achetées				1 250	1 250
Vendues					
Options de taux, change, actions et autres					
Achetées					
Vendues					
Total	10 084 893		10 084 893	6 898 775	6 898 775

Ventilation des contrats d'instruments de taux d'intérêt de gré à gré par type de portefeuille

	31.12.23	Position ouverte isolée	Micro couverture	Risque global tx d'intérêt	Gestion spécialisée	Total
Opérations fermes						
Achats						
Ventes						
Contrats d'échange				10 084 893		10 084 893
Opérations conditionnelles						
Achats						
Ventes						
	31.12.22					
Opérations fermes						
Achats						
Ventes						
Contrats d'échange				6 897 525		6 897 525

CIC Lyonnaise de Banque

Comptes Sociaux

NOTE 19 - Ventilation des autres opérations à terme non encore dénouées selon leur durée résiduelle

31.12.23	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
Instruments de taux				
<i>Marchés organisés</i>				
Achats				
Ventes				
<i>Marchés de gré à gré</i>				
Achats				
Ventes				
Swaps de taux	2 394 991	5 313 092	2 376 810	10 084 893
Instruments de change				
<i>Marchés organisés</i>				
Achats				
Ventes				
<i>Marchés de gré à gré</i>				
Achats				
Ventes				
Swaps financiers				
Autres instruments financiers à terme				
<i>Marchés organisés</i>				
Achats				
Ventes				
<i>Marchés de gré à gré</i>				
Achats				
Ventes				
Total	2 394 991	5 313 092	2 376 810	10 084 893

NOTE 20 - Instruments financiers à terme - Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme est estimé selon la méthodologie retenue pour le calcul des ratios prudentiels

Risques de crédit sur instruments financiers à terme	31.12.23	31.12.22
Risques sur les établissements de crédit	64 315	97 518
Risques sur les entreprises		
Total	64 315	97 518

NOTE 21 - Engagements de garantie donnés

Dans le cadre des opérations de refinancement de Crédit Mutuel Alliance fédérale (marché hypothécaire et titres sécurisés), certains crédits à la clientèle distribués par le CIC constituent des actifs donnés en garantie à ces opérations de refinancement portées par des entités tierces du Groupe.

Au 31 décembre 2023 leur montant s'élève à 11 335 millions d'euros.

NOTE 22 - Produits et charges sur intérêts

	31.12.23		31.12.22	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	345 008	369 269	77 905	72 828
Clientèle	1 078 794	551 196	690 523	187 848
Crédit-bail et location simple				
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 148	4 054	993	1 087
Autres	7			
Total	1 424 957	924 519	769 421	261 763
dont charges sur dettes subordonnées		9 075		3 608

NOTE 23 - Revenus des titres à revenu variable

	Exercice 2023	Exercice 2022
Titres de placement	4	5
Titres de l'activité de portefeuille		
Titres de participation et ATDLT	516	508
Parts dans les entreprises liées	1 029	1 611
Revenus des parts de S.C.I.		
Total	1 549	2 124

NOTE 24 - Commissions

	31.12.23		31.12.22	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie & interbancaires	832		501	
Opérations avec la clientèle	206 302	5 167	200 682	5 239
Opérations sur titres	12	801	8	820
Opérations de change	1 413		1 384	
Opérations de hors-bilan				
. Engagements sur titres				
. Engagements financiers à terme				
. Engagements de financement et de garantie	13 348	15 015	12 452	18 116
Prestations de services financiers	327 872	6 035	317 897	5 354
Commissions sur moyens de paiement		92 309		86 394
Autres commissions (dont produits rétrocédés)	34 612	8 337	31 743	7 912
Total	584 391	127 664	564 667	123 835

NOTE 25 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

	Exercice 2023	Exercice 2022
- Sur titres de transaction		
- Sur opérations de change	7 891	7 782
- Sur instruments financiers à terme		
* De taux d'intérêt		
* De cours de change		
* Sur autres instruments financiers y compris actions		
Sous-total	7 891	7 782
- Dotations aux provisions sur instruments financiers		
- Reprises de provisions sur instruments financiers		
Total	7 891	7 782

NOTE 26 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

	Exercice 2023	Exercice 2022
Opérations sur titres de placement		
- Plus-values de cession	2	194
- Moins-values de cession		(8)
- Dotations aux provisions pour dépréciation	(2)	(44)
- Reprises de provisions pour dépréciation	46	8
Opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
- Plus-values de cession		
- Moins-values de cession		
- Dotations aux provisions pour dépréciation		
- Reprises de provisions pour dépréciation		
Total	46	150

NOTE 27 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire

	31.12.23		31.12.22	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits accessoires	2 458		2 291	
Transferts de charges				
Dotation nette aux provisions pour risques et charges		57		71
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	1 425	8 569	1 604	9 298
Produits nets des autres activités		1	66	
Total	3 883	8 627	3 961	9 369

NOTE 28 - Charges de personnel

	Exercice 2023	Exercice 2022
Salaires & traitements	163 804	152 069
Charges sociales (*)	71 668	69 928
Intéressement et participation des salariés	23 440	22 791
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunérations	25 240	24 143
Dotation nette aux provisions pour retraite	10 315	(11 832)
Autre dotation nette aux provisions pour risques et charges	3 077	(161)
Total	297 544	256 938

NOTE 29 - Coût du risque

	Exercice 2023	Exercice 2022
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances douteuses	129 951	106 261
Reprises de provisions pour dépréciation des créances douteuses	(81 519)	(100 902)
Pertes sur créances irrécupérables couvertes par des provisions	33 219	42 158
Pertes sur créances irrécupérables non couvertes par des provisions	3 146	2 791
Récupérations sur créances amorties	(2 267)	(2 165)
Solde des créances	82 530	48 143
Dotations aux provisions pour risques et charges	37 915	19 583
Reprises de provisions pour risques et charges	(8 872)	(7 163)
Solde des risques	29 043	12 420
Total	111 573	60 563

(1) dont dotation sur provision générale pour risque de crédit de 12,20 M€ au titre de l'exercice 2023.

NOTE 30 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	31.12.23			31.12.22		
	Effets publics & valeurs assimilées	Obligations & ATRF	Participation & ATDLT	Parts dans les entreprises liées	Total	Total
Sur immobilisations financières						
- Plus-values de cessions			828	1 071	1 899	
- Moins-values de cessions						
- Dotations pour dépréciation						
- Reprises de provisions pour dépréciation						
Sous-total			828	1 071	1 899	
Sur immobilisations corporelles et incorporelles						
- Reprise prov immo corporelles						500
- Plus-values de cessions						176
- Moins-values de cessions					(1 958)	(2 085)
Sous-total					(1 958)	(1 409)
Total					(59)	(1 409)

NOTE 31 - Impôts sur les bénéfices

	Exercice 2023	Exercice 2022
Impôt courant - Hors effet de l'intégration fiscale	(90 285)	(111 468)
Impôt courant - Régularisation sur exercices antérieurs	(1 099)	1 451
Impôt courant - Effet de l'intégration fiscale		
Total	(91 384)	(110 017)
Sur activités courantes		
Sur éléments exceptionnels		
Total		

Le CIC, les banques régionales (dont fait partie la Lyonnaise de banque) et les principales filiales détenues à plus de 95 % ont constitué un groupe d'intégration fiscale. Chaque banque régionale membre du groupe intégré constitue avec ses propres filiales adhérentes un sous-groupe conventionnel. La Lyonnaise de banque n'a pas constitué de sous-groupe d'intégration fiscale avec ses filiales.

NOTE 32 - Avoirs déposés à la Caisse des Dépôts et Consignations et comptes inactifs (R. 312-21 du code monétaire et financier)

	Nombre	Montants en euros
Comptes recensés mentionnés au II de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier	42.862	41 585 575
Comptes déposés mentionnés à l'article L.312-20 du code monétaire et financier	959	1 357 465

Conformément à la loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence.

NOTE 33 - Effectifs moyens

	Exercice 2023	Exercice 2022
Techniciens de la banque	1 743	1 675
Cadres	1 535	1 537
Total	3 278	3 212

NOTE 34 - Rémunérations versées au comité de Direction Générale

	31.12.23	31.12.22
Montant global des rémunérations versées	1 602	1 390
Montant global des jetons de présence	95	104

FIN DES ANNEXES

CIC Lyonnaise de Banque

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

CIC Lyonnaise de Banque

8, rue de la République

69001 Lyon

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CIC Lyonnaise de Banque relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014, à l'exception, pour le cabinet KPMG, d'une prestation non significative rendue à certaines sociétés d'un sous-groupe non consolidé, ce qui n'affecte pas son jugement professionnel, l'expression de son opinion et l'exercice de sa mission de certification des comptes annuels de la société CIC.

CIC Lyonnaise de Banque

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour

Votre société constitue des dépréciations pour couvrir des risques avérés de pertes résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers.

Des dépréciations de prêts et créances sont constituées pour couvrir ces risques, sur une base individuelle. Des provisions sont constituées pour les engagements de financement et de garanties. Les dépréciations et les provisions sont constatées dès qu'il existe une indication objective de perte de valeur.

Ces dépréciations et provisions correspondent à la différence entre la valeur comptable des prêts et la somme des flux futurs estimés actualisés.

Au 31 décembre 2023, les créances douteuses sur la clientèle s'élèvent à 1 211 M€ et les dépréciations et les provisions associées sur les prêts et engagements s'élèvent respectivement à 484,8 M€ et 45 M€ telles que présentées dans les notes 3 et 9 de l'annexe aux comptes annuels.

Les principes suivis en matière de provisionnement du risque de crédit sont décrits dans la note 1 « Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation » de l'annexe aux comptes annuels.

L'évaluation des dépréciations et des provisions requiert l'exercice du jugement pour l'identification des expositions présentant un risque de non-recouvrement, ou pour la détermination des flux futurs recouvrables et des délais de recouvrement.

Compte tenu de l'importance du jugement dans l'appréciation du risque de crédit et la détermination des dépréciations et provisions sur prêts à la clientèle, en particulier dans un

Nous avons examiné et testé les processus et les contrôles relatifs aux prêts et créances qui présentent un risque de défaut avéré, ainsi que les procédures de quantification des dépréciations correspondantes.

Nous avons examiné :

- ▶ en faisant appel à nos spécialistes en systèmes d'information, les dispositifs qui garantissent l'intégrité des données utilisées par les modèles de notation et de dépréciation ;
- ▶ sur un échantillon de créances, le classement des encours entre encours sains et encours douteux.

S'agissant du risque de crédit sur les entreprises, nous avons :

- ▶ examiné le processus de suivi du risque de crédit, en prenant connaissance des comptes rendus des décisions de la gouvernance sur les dépréciations ;
- ▶ examiné, par sondages, des dossiers de crédits dépréciés pour contrôler la documentation de la note de crédit et du niveau de dépréciation retenu ;
- ▶ rationalisé l'évolution annuelle du coût du risque ;
- ▶ et, le cas échéant, apprécié le bien-fondé des ajustements apportés manuellement aux notes de crédit internes.

S'agissant du risque de crédit dans la banque de détail, nous avons réalisé des procédures analytiques en calculant l'évolution dans le temps des indicateurs clefs suivants : rapport des encours douteux sur les encours totaux et taux de couverture des encours douteux par des dépréciations. Chaque

contexte d'incertitudes persistantes marqué par les tensions sur les matières premières et l'énergie, l'inflation et par une hausse des taux d'intérêts, nous avons considéré que l'identification des créances présentant un risque de non-recouvrement et l'évaluation de dépréciations et provisions afférentes constituaient un point clé de l'audit en raison de :

- ▶ l'importance relative des encours de prêts dans le bilan ;
- ▶ la complexité de l'estimation des flux futurs recouvrables.

fois qu'un indicateur s'est écarté de la moyenne, nous avons analysé les écarts constatés.

Enfin, nous nous sommes assurés du caractère approprié de l'information présentée dans les notes de l'annexe aux comptes annuels.

documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

CIC Lyonnaise de Banque

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CIC Lyonnaise de Banque par votre assemblée générale du 18 mai 1994 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 16 mai 2017 pour le cabinet KPMG S.A..

Au 31 décembre 2023, le cabinet PricewaterhouseCoopers était dans la 30^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG S.A. dans la 7^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et

appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG S.A.

Laurent TAVERNIER

Sophie Sotil-Forgues Frédéric DAMAISIN

CIC Lyonnaise de Banque

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les
conventions réglementées**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2023**

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG S.A.
Tour EQHO
2, avenue Gambetta
92006 Paris la Défense Cedex

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société
CIC Lyonnaise de Banque
8, rue de la République
69001 Lyon

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine

CIC Lyonnaise de Banque
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 15 avril 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG S.A.

Laurent TAVERNIER

Sophie Sotil-Forgues Frédéric DAMASIN

